DÉCEMBRE 1951
À JUIN 1958

LIVRE DES MINUTES
SAINT-FIRMIN

LIVRE II

BAIE-SAINTE-CATHERINE

MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉMORANDUM

Voici le LIVRE II des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de décembre 1951 à juin 1958 (page 101 à 200). La reproduction du livre est en deux (2) parties. Des feuilles de notes diverses ont également été trouvées dans le livre original et ne font pas partie de la présente reproduction. Ces dernières peuvent toutefois être consultées au bureau municipal.

Mars 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Édifice municipal Albert-Boulianne
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0
www.baiestecatherine.com

Téléphone : 418-620-5020
Télécopieur : 418-620-5021
Courriel : municipalite@baiestecatherine.com

Ici... la ZÉNitude par excellence!

Province de Québec
Corporation Municipale de St-Hermin
Co. Charlevoix
2 Janvier 1955

Avis public vous est par la présent donné par moi Henri Lynn président d'élection qu'une assemblée publique de tous les électeurs municipaux ayant droit de vote à l'élection de maire et conseillers aura à la salle du sous-bassement de l'école no 2 mercredi le 12 janvier 1955 à dix heures de l'avant midi sous ma présidence pour procéder à la mise en nomination d'un maire en remplacant de M. Willie Lavoie ; et de trois conseillers en remplaçant de M. Joseph Lynn au siège no 1 Willie Hostel au siège no 2 et Emile Boulianne au siège no 3 tous sortant de charge et dont le terme d'office est expiré et que le 17 janvier 1955 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au lieu ordinaire des séances de 8 heures du matin à 6 heures du soir pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis public a été lu et affiché à la porte de l'église après la messe en date du 2 Janvier 1955

Moi Henri Lynn
Président d'élection.

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin Co Charlevoix
3 janvier 1955

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents M. le Maire Willie Savard messieurs Joseph Tremblay Antoine Perrier Podore Savard Joseph Laprise tous conseillers formant quorum sous la présidence de M le maire passerent les résolutions suivantes.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Laprise que suivant l'avis de motion qu'il a donné à la séance du mois de décembre dernier il propose un règlement pour imposer un taxe spéciale de 10% dans le vent d'Aste sur toute l'évaluation imposable de la paroisse pour l'entretien des chemins d'hiver
Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Perrier secondé par M. Podore Savard que la corporation municipale de St Firmin demande au département des terres et forêts de bien vouloir d'accorder des permis de coupe gratuitement aux résidents de notre paroisse en ce qui regarde la part du département des terres et forêts ceci sur les limites de la compagnie Price Brothers. Au surplus en ce qui regarde le bois de bouleau qui se détériore à vue d'oeil dans notre région et que copie de cette résolution soit adressée à notre député provincial l'honorable Arthur Leclerc lui demandant de bien vouloir appuyer notre demande.
Adopté à l'unanimité.

Comité d'entretien des chemins d'hiver 250.00
Comptes présentés pour approbation
Salaire de la garde malade pour le mois de décembre 15.00
Salaire du secrétaire pour le mois de décembre 10.42
Librairie Langlais Ltée 14.11

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Lupien secondé par M. Joseph Laprise que les comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Antoine Thériault secondé par M. Joseph Laprise que M. Maurice Bruneau soit inscrit au rôle d'évaluation comme fils de propriétaire.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Lupien secondé par M. Antoine Thériault que M. Raymond Savard soit inscrit au rôle d'évaluation comme fils de propriétaire.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Il est proposé par M. Pedone Savard secondé par M. Joseph Lupien que Mlle Thérèsa Deullette soit inscrite au rôle d'évaluation comme fille de propriétaire.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Antoine Thériault secondé par M. Pedone Savard que M. Oscar Paradis (Fils) soit inscrit au rôle d'évaluation comme locataire.
Adopté à l'unanimité.

J.B. Savard Maire

Louis Hospi Secrétaire trés

Province de Québec,
Corporation Municipale de
St Firmin 12 janvier 1955

A une assemblée generale de tous les électeurs de la Municipalité de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à dix heures de l'avant-midi. Cet assemblée fut convoquée par avis public en date du 2 janvier 1955 pour la mise en nomination d'un maire en remplacant de M. Willie Savard et de trois conseillers en remplacant de Messieurs Joseph Lepage au siège No 1
Willie Foster au siège No 2 et Emile Bouliane au siège No 3
tous sortant de charge et dont le terme d'office est expiré et dont les sièges sont déclarés vacants à l'expiration de leur terme et sous la présidence de Louis Henri Lepage
Président d'élection
Est aussi d'un candidat en remplacant de M. Antoine Thériault au siège No 4 qui a donné sa démission comme conseiller au siège No 4

10 H 25 — Le Bulletin de présentation de messieurs Antoine Thériault navigateur comme maire signé par Messieurs Aurèle Gandreau navigateur et Jean Louis Ouellette cultivateur des électeurs présents et dument qualifiés à voter à cette présente élection de maire.
Remis par le président
Louis Henri Lepage
Président d'élection.

10 H. 30 — Le Bulletin de présentation de M. Willie Savard cultivateur comme maire signé par Messieurs Pierre Bérard cultivateur et

Unis-Gaudiemont Navigateur des électeurs dûment qualifiés à voter à cette présente élection de Maire.

Admis par le Président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

10 H 35 Le bulletin de présentation de M. Joseph Lupien cultivateur comme conseiller au siège no 1 signé par messieurs Rodolphe Savard cultivateur et Rodolphe Bélanger journalier des électeurs dûment qualifiés à voter à cette présente élection de conseillers.

Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

10 H 40 Le bulletin de présentation de M. Willie Foster journalier comme conseiller au siège no 2 signé par messieurs Victorin Thériault et Joseph Savard journalier des électeurs dûment qualifiés à voter à cette présente élection de conseillers.

Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

10 H 45 Le Bulletin de présentation de M. Léopold Guérin journalier comme conseiller au siège no 2 signé par messieurs Daniel Savard Hôtelier et Eugène Laprise cultivateur des électeurs dûment qualifiés à voter à cette présente élection de conseillers.

Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

10 H 50 Le Bulletin de présentation de M. Lucien Boulianne navigateur comme conseiller au siège no 3 signé par messieurs Jean Louis Cuillette cultivateur et Joseph Savard journalier des électeurs dûment qualifiés à voter à cette

présente élection de conseillers:
Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

1076 50 Le bulletin de présentation de M. Paul Henri Benjamin Bourvalier comme conseiller au siège No 3 signé par messieurs Omer Landreault jardinier et René-Pierre Cultivateur deux électeurs dûment qualifiés à voter à cette présente élection de conseillers
Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

1076 55 Le bulletin de présentation de M. Philippe Rochefort bourvalier comme conseiller au siège No 4 signé par messieurs Adrien Landreault jardinier et Jean Louis Lavallette Cultivateur deux électeurs dûment qualifiés à voter à cette présente élection de conseillers.
Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.
Messieurs René-Pierre et Omer Landreault et Rodolphe Rochefort s'objectent à la décision du président concernant la mise en nomination d'un candidat au siège No 4 aujourd'hui même.

Je proclame M. Philippe Rochefort élu par acclamation conseiller au siège No 4

Je proclame M. Joseph Dufour élu par acclamation conseiller au siège No 1 de la corporation municipale de St Firmin pour un terme de deux ans.

Louis Henri Dufour
Président d'élection.

Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
Co-Charlevoix
16 janvier 1955

Avis public vous est par la présent donné que lundi le 17 janvier 1955 un bureau de votation sera ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir au lieu ordinaire des séances du conseil pour la réception des votes pour les candidats suivants Messieurs Willie Savard et Antoine Thériault candidats à la mairie : et Willie Côté et Léopold Guérin candidats comme conseillers au siège No 2.

Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis public a été lu et affiché à la porte de l'église après la messe en date du 16 janvier mil neuf cent cinquante cinq.

Louis Henri Dufour
Président d'élection.

M. Lucien Bouchard vous avez été élu par acclamation conseiller au siège No 3 votre adversaire ayant démissionné en votre faveur et ceci pour un terme de deux ans.
Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis a été laissé à une personne raisonnable de son domicile.

Louis Henri Dufour
Président d'élection

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Firmin - Co Charlevoix
17 janvier 1953.

Lors de l'élection tenue ce jour dans la Municipalité de St Firmin. Il y a eu 96 votes enregistrés pour M. Willie Savard Candidat à la mairie. Antonio Therrien Candidat à la mairie 64 votes. Léopold Guérin Candidat au siège no 2: 82 votes
Willie Fortier Candidat au siège no 2
78 votes.

Je proclame M. Willie Savard élu Maire de St Firmin par une majorité de 32 voix sur son adversaire M. Antonio Therrien.

Je proclame M. Léopold Guérin élu conseiller au siège no 2 par une majorité de 4 voix sur son adversaire Monsieur Willie Fortier.

Louis Henri Tremblay
Président d'élection

Le 18 janvier 1953

A Monsieur Willie Savard Maire
Lors de l'élection tenue le 17 janvier courant vous avez été élu maire par une majorité de 32 voix sur votre adversaire Monsieur Antonio Therrien ceci pour un terme de 2 ans
Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis a été laissé à une personne raisonnable de son domicile.

Louis Henri Tremblay
Président d'élection

Le 18 janvier 1953
A Monsieur Léopold Guérin Conseiller
Lors de l'élection tenue le 17 janvier courant vous avez été élu conseiller au siège no 2 par une majorité de 4 voix sur votre

Adversaire vs. Willie Foster, ceci pour son terme de Cour.

Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis a été laissé à une personne raisonnable de son domicile.

Louis Henri Dupuis
Président d'élection

Province de Québec.
Corporation municipale de
St Firmin Co. Charlevoix
25 Janvier 1955

Je sous signé Willie Savard ayant été élu maire de la corporation municipale de St Firmin fait serment que je remplirai bien les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité
Que Dieu me soit en aide
Willie Savard

Louis Henri Lapointe (etc)
nous soussignés Joseph Dufour et Lucien Bouliane ayant été élus conseillers de la corporation municipale de St Firmin faisons serment chacun pour nous mêmes que nous remplirons bien les devoirs de notre charge au meilleur de notre jugement et de notre capacité.
Que Dieu nous soit en aide.
Je sous signé Léopold Guérin ayant été élu conseiller fait serment que je remplirai bien les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Que Dieu me soit en aide. Joseph Dufour
Léopold Guérin Lucien Bouliane

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin Co. Charlevoix
25 Janvier 1955

A une séance spéciale de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour du lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard, conseillers Joseph Dufour, Léopold Guérin, Lucien Bouliane, Pierre Savard, Joseph Lapointe tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire procèdent les

Assermentés devant moi à St Firmin ce 25 ème jour de Janvier 1955 Louis Henri Lapointe (Off. Public)

résolutions suivantes.
Cet séance a été convoqué par le secrétaire en date du 22 Janvier 1955 pour nommer un conseiller au siège no 4 de la corporation municipale de St-Firmin.

Résolution
Il est proposé par M. Pascal Savard
secondé par M. Lucien Boulianne que M.
Paul Henri Boulianne soit nommé conseiller au
siège no 4 de la corporation municipale de
St-Firmin par la démission de M. Antoine
Hirian dont le terme d'office n'est pas expiré.
Adopté à l'unanimité.
J B Barach Maire

Louis Henri Lepelletier
Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
Co-Charlevoix
7 Février 1955
Je soussigné Paul Henri Boulianne ayant été nommé conseiller fait serment que je remplirai bien les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité que Dieu me soit en aide.
Paul Henri Boulianne
Assermenté devant moi à St Firmin ce 7 jour de Février mil neuf cent cinquante-cinq
Louis Henri Lepelletier
(Sec-Trés)

Province de Québec
Corporation municipale de
St-Firmin Co-Charlevoix
7 Février 1955
Une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Firmin tenue le jour au lieu ordinaire des séances à 8 heures du soir à laquelle sont

sont présentés savoir : Messieurs Philippe Savard, Messieurs Joseph Auger, Lucien Bouchamme, Paul Henri Bouchamme, Rodolphe Savard, tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Maire passèrent les résolutions suivantes :

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde malade pour le mois de Janvier	16.00
Salaire du secrétaire pour le mois de janvier	10.41
Don à Henri Poitras pour service de greffier d'élection en date du 17 Janvier 1955	6.00
Don à M. Robert Rochette pour service de constable lors de l'élection tenue en date du 17 janvier	5.00
Don à M. Pierre Savard pour service constable lors de l'élection tenue en date du 17 Janvier	5.00
Don à commissaire d'école de St Firmin pour 5 séances du conseil à 5.00 =	25.00

Ceci pour l'année 1954

Résolution

Il est proposé par M. Lucien Bouchamme
Secondé par M. Joseph Auger
que le conseil municipal de la paroisse de St Firmin n'est pas en mesure d'aider Mme Samuel Savard étant informé que son mari travaille et qu'il gagne de l'argent qui devrait être suffisant pour faire vivre sa famille convenablement et qu'il est considéré comme étant en parfaite santé.

Adopté à l'unanimité. Résolution

Il est proposé par M. Joseph Auger
Secondé par M. Rodolphe Savard
qu'une demande soit faite au Département des terres et forêts par l'entremise du député fédéral Mr Arthur Leduc lui demandant d'entreprendre un de nous

accorde une réserve centenale pour l'utilité des résidents de notre paroisse, et que copie de cette résolution soit adressée à notre député l'hon Dr Arthur Sellar lui demandant d'être assez bon d'appuyer notre demande et que le maire est autorisé (Adopté à l'unanimité)
à s'occuper au près du gouvernement pour obtenir cette réserve centenale.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Padoue Savard secondé par M. Pont-Henri Boulianne que le secrétaire est autorisé de collecter l'argent indemnant les parties pour coupe de bois de chauffage et aussi l'avrage qui reste du à la municipalité pour la coupe de l'année dernière.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Padoue Savard, secondé par M. Joseph Aubin que M. le maire est autorisé de se rendre à Québec en temps et lieu concernant la licence de la cité de navigation de Chicoutimi & Saguenay ici avec un conseiller au même deux conseillers si M. le maire ne peut y aller lui-même.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Lucien Boulianne secondé par M. Pont-Henri Boulianne qu'une demande soit faite au ministère des travaux publics l'hon Pierre Gravel lui demandant la construction d'un pont neuf sur la rivière aux Canards étant donné que le pont actuel est un danger imminent pour le public et que la construction d'un pont neuf à cet endroit éliminerait le besoin d'un autre pont situé près de celui-ci

et que copie de résolution soit adressée à notre député Monsieur Arthur Leclerc lui demandant de vouloir bien d'appuyer notre demande.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Paul Bluard Boulianne. Secondé par M. Prodome Savard que les comptes soient payés telles que présentés.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Paul-Henri Boulianne Secondé par M. Prodome Savard que Louis Henri Lepine soit réengagé secrétaire pour l'année 1955 au prix de 10.41 par mois

Adopté à l'unanimité.

M. Bernard Maire

Louis Henri Lepine (sec)

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin Co. Charlevoix
7 mars 1955

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

L'assemblée est remvoyée à prochaine notre faute de quorum par la mauvaise température.

Province de Québec
Corporation municipale St Firmin
Co Charlevoix

22 mars 1955

A une séance spéciale de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard Messieurs Joseph Simon Léopold Gagnon Paul Henri Boulianne Polone Savard Joseph Laprise tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire furent les résolutions suivantes. Cette séance a été convoquée par M. le maire pour remplacer la séance ordinaire du mois de mars qui n'a pas eu lieu et pour tout ce qui regarde les intérêts de la corporation.

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde Médale pour Février	15.00
Police de garantie du secrétaire	10.00
Salaire du secrétaire pour Février	10.41
Fait à l'imprimerie de Charlevoix pour bulletins de vote	23.92

Résolution

Il est proposé par M. Polone Savard secondé par M. Léopold Gagnon que M. Joseph Poitras soit nommé inspecteur de chemin du Pont de Rivière au Canard jusqu'au quai de Baie-Ste Catherine.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Proposé par M. Joseph Laprise secondé par M. Joseph Simon que M. André Laprise soit nommé inspecteur de chemin du Pont de Rivière au Canard jusqu'à la ligne du Sept

Adopté à l'unanimité

Résolution
Proposé par M. Paul Henri Boulianne
secondé par M. Léopold Guérin que M.
Charles Henri Dupuis soit nommé
inspecteur de mauvaises herbes.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Proposé par M. Podore Savard
secondé par M. Joseph Laprise
que M. Philippe Rochefort soit
nommé inspecteur agraire.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Proposé par M. Léopold Guérin
secondé par M. Paul-Henri Boulianne
que M. Gabriel Savard soit
nommé gardien d'ordre public.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Proposé par M. Podore Savard
secondé par M. Joseph Laprise qu'une
demande soit faite à notre député
M. Auguste Mallais lui demandant
de s'occuper de nous obtenir des drains
francs pour notre paroisse tel que
nous avons déjà demandé.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Podore Savard
secondé par M. Léopold Guérin que
M. Paul-Henry Boulianne est autorisé
de s'occuper de faire déblayer la route
Leclerc.
J. B. Savard Maire
Louis Henri Dupuis
sec. trés.

Province de Québec
Corporation Municipale St Firmin
4 Avril 1955

A une séance ordinaire de la corporation Municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard M. conseiller Léopold Julien Polone Savard Joseph Laprise Paul Henri Boulianne tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire procèdent les résolutions suivantes

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde volante pour mai	15.00
Salaire du secrétaire pour mai	10.41
Dû à M. Gérard Rioux pour travail avec tracteur dans la route Lestre de Mayne 4½ heures à 9.00 l'heure	40.50

Résolution
Proposé par M. Polone Savard qui à la séance du jour de mai il présentera un règlement pour imposer les taxes de commerce dans les limites de la municipalité
Adopté à l'unanimité

Résolution
Proposé par M. Joseph Laprise secondé par M. Léopold Julien que le secrétaire est autorisé de faire le paiement réclamé par le ministère de la santé au montant de 215.26 moins 79.65 qui avait été autorisé de payer au mois d'Avril 1954
Adopté à l'unanimité

J B Savard maire

Louis Henri Fréchette
Sec Trés

Province de Québec
Corporation Municipale
St Firmin - Co Charlevoix
2 mai 1895

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue en lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents M. le Maire Willie Girard messieurs Joseph Lapointe Leopold Guérin Joseph Lapointe Odone Girard Paul Henri Bouliane tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Maire passent les résolutions suivantes.

Suivant l'avis de motion donné par M. Odone Girard à la séance du mois d'avril concernant les taxes de commerce.

Resolution

Il est Proposé par M. Odone Girard secondé par M. Joseph Girard que le taux de Licence de commerce dans les limites de la municipalité soit designé comme suit a savoir 1° un restaurant devra payer 5.00 par année 2° Un Epicier ~~devra payer la~~ Residant dans la Paroisse devra payer 10.00 par année.
3° Un marchand Général residant dans la municipalité devra payer 15.00 par année
4° Un Colporteur Etranger vendant seulement de l'épicerie devra payer $15.00 par année

5° Un corporteur Etranger vendant d'une manière general c'est a dire de l'epicerie de la Grosserie et de la lingerie devra payer $20.00 par annee
6° Un Boucher Resident dans la municipalité devra payer $300 par annee
7° Un Boucher Etranger devra payer $6.00 par annee
8° un Boulanger Resident la municipalité Municipalité devra payer $3.00 par annee
9° Une Boulanger Etranger devra payer $5.00 par annee
10° un corporteur Residant dans la Municipalité et vendant seullement des fruit et legumes devra payer $3.00 par annee
11° Un corporteur Etranger vendant seulement fruit et legume devra payer $5.00 par annee

Adoté a l'unanimité

Resolution

Il est Proposé par ~~Mrs Joseph Paquise~~ seconde ~~par Mr Ferdinand Guesny~~ que le lot no 30 Rang un appartenant a ~~Mr Alex Sarrasin soit porté au Role d'evaluation au nom Mr Adrien Sandreault~~ comme proprietaire de ce lot

Adoté a l'unanimité

Resolution

Il est proposé par Mr Padou Savard seconde par Mrs Paul Henri Bouliane que les comptes soit payer tel que presenté salair garde malade mois april salair du secretaire 4 mois ~~$100.00~~

Resolution

Il est proposé par Mr Padou Savard seconde par Mr Joseph Paquise que la seance soit ajourné a lundi le 9 mai Pour discuté de tous les interets de la paroisse

Adoté a l'unanimité

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Lapriso
secondé par M. Léopold Thurin
que le lot No 30 A Rang VII
appartenant à M. Ale Bérard
soit inscrit au rôle d'évaluation
au nom de M. Adrien Gagnon
comme propriétaire de ce lot
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Proposé par M. Rodolphe Bérard
secondé par M. Paul Henri
Bouliane que les comptes
soient payés tel que présentés
soit Salaire de la garde
malade pour Avril 15.00
Salaire du secrétaire pour
Avril 10.41
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Proposé par M. Rodolphe Bérard
secondé par M. Joseph Lapriso
que la séance soit ajournée à Lundi
soir le 9 mai pour discuter de tous les
intérêts de la Paroisse.
Adopté à l'unanimité
J. B. Gérard Maire
Louis Hébert Secr
(Les Ors)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Simon - Cté de Rimouski
9 mai 1955
A une assemblée de la corporation
Municipale de St Simon tenue ce
jour au lieu ordinaire des séances
à 7½ heures du soir à laquelle session

sont présents M. le maire Willie Savard
M. Messieurs Joseph Lepin Léopold Thérien
Paul Henri Bouliane Podore Savard
tous conseillers formant quorum sous la
présidence de M. le maire Passent les
résolutions suivantes cette assemblée est
un ajournement de l'assemblée ordinaire du
mois de mai

Résolution
Il sous signé : Louis Henri Lepin
donne sa démission comme secrétaire
du conseil municipal pour des raisons
majeures.

Résolution
Proposé par M. Paul Henri Bouliane
secondé par M. Podore Savard que la
démission du secrétaire est acceptée.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Proposé par M. Podore Savard
secondé par M. Paul Henri Bouliane
que l'assemblée est remvoyée à lundi
soir prochain le 16 mai.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Proposé par M. Joseph Lepin
secondé par M. Léopold Thérien que la
carte d'assistance publique de Mme
Philippe Bourgeois soit laissée en sus-
pens pour étude.

Willie Savard maire
Louis Henri Lepin
Sec. Trés

Province de Quebec
Corporation municipale St Firmin
16 mai 1955
A une assemblée reguliere du conseil municipal de St Firmin assemblée qui fut convoquée le 3 mai 1955

St Firmin
16 mai 1955

Je donne ma demission comme Conseiller au siege No 5 comme membre du conseil municipal de la paroisse de St Firmin
Tadore Savard

Il est proposé par Joseph Lapin et secondé par Paul Henri Boulianne que la demission de Tadore Savard soit acceptée à l'unanimité

Il est proposé par Joseph Lapine, secondé par Leopold Guerin, que Tadore Savard soit engagé comme secretaire tresorier du conseil municipal de St Firmin pour finir l'année 1955, à $1041 par mois

Il est proposé par Joseph Dufour et secondé par Leopold Guerin que le nouveau secretaire soit autorisé à signé les documents du conseil municipal, et que l'ancien secretaire n'ai plus le droit de signer rien pour le conseil

Assermentation
Je Tadore Savard ayant été nommé secretaire tresorier du conseil municipal de la paroisse

de St Firmin, jure de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge au meilleur de ma connaissance
Ainsi que Dieu me soit en aide
Padoue Savard
Assermenté devant moi à St Firmin ce 16 mai 1955
Rene Savard
juge de paix

Il est proposé par Paul Henri Bouliane, et secondé par Joseph Dufour, que la police d'assurance de la compagnie Mercatile, soit changé de nom, au lieu de Louis Henri Dufour, que ce soit au nom de Padoue Savard à partir du 16 mai 1955
~~Il est~~

Il est proposé par Joseph Dufour, et secondé par Joseph Lafrise, que le conseil municipal accepte le montant de $24.16 remis par le secretaire sortant de charge qui nous a remis pour la balance de caisse au 16 mai 1955

Il est proposé par Joseph Lafrise et secondé par Leopold Gueln que le rapport de l'auditeur soit accepté jusqu'au 31 decembre 1954

Il est proposé par Joseph Dufour et secondé par Henri Paul Bouliane, que le nouveau secretaire trésorier, envoie des avis a tout ceux qui ont des arrierage devant le conseil

municipal de St Firmin
a la date du 16 mai 1955

Laquelle assemblée est
dissoute

Millie Savard maire
Rene Savard juge de paix

Province de Quebec
corporation municipale de St Firmin
comté Charlevoix

6 Juin 1955

A une seance ordinaire de la
corporation municipal de St Firmin
tenu ce 6 ~~me~~ jour de Juin au lieu
ordinaire de seance a 7½ du soir
conformement aux disposition du code
municipal de la Province de Quebec
a laquelle session sont Present
mrs maire Millie Savard
Joseph Lapoud Fido Pelletier Gurin
Paul Henri Boulianne

formant corroumme sous la
presidance de mrs maire passant
les resolution suivante

Résolution no 1

ils est Proposé par mrs Leo Paul Gurin
seconde Par Joseph Lapoud
que mrs Eugène Lafrise soit nomé
conseiller en remplacement Padone
Savard demissionnaire au siège
no 5 adopté a lanimité

Résolution no 2

Il est Proposé Paul Henri Boulianne
seconde Par Joseph Lapoud
le maire mrs Millie Savard
signe la carte d'assistance a
madame Philippe Rochefort
adopté a lunanimité

~~Proposé~~ Resolution no 3
Proposé Par Gio Paul Gurin seconde Par
Joseph Dupour que les non des gens pas
qualifié soit Rayés sur le role
d'evaluation mde Veuve Polard Thurrin
mrs Esdras Thurrin, Elianne Lebarberian
adoté a lunimanité
Resolution no 4
Proposé Par Joseph Dupond seconde
Par Paul Henri Boulionne
que le role d'evaluation soi
omologi avec coriction fait
adoté
Resolution no 5
Proposé Par Paul Henrie Boulionne
seconde Par Joseph Dupond
que les conte soi payer tel que
Prisenté

Salaire Garde malade $ 15.00
Salair du secretair Padoue Sarard $ 5.20
Salair du sicritair B Louis Dupon $ 5.21

adoté
Resolution no 6
il est Proposé Par Paul Henri Boulionne
seconde Par Leo Paul Gurrin
que le secretair soi otorisé d'achetter
la papetre nesisair pour le besoin
de la municipalité
adoté no 7 Resolution 7 eu
il proposé par Joseph Dupond
seconde Par Paul Henrie Boulionne
Qui soi donné a la coiffe Rogge
une montant $ 5.00
adoté a lunanimité

J B Gerard Maire

Padoue Sarard
Secrétaire Trésorier

Province de Quebec
corporation municipale de St Firmin
Comté Charlevoix
4 Juillet 1955

a une seance ordinaire de la coporation municipale de St Firmin tenue ce 4me jour de Juillet 1955 au lieu Ordinaire des seance a 7½ de soir conformement aux disposition du code municipal de la Province de Quebec le quelle sont Present mr maire Willie savard Joseph Dufourd Liopold Guerin Paul Henrie Boulianne Eugene Tafrise Joseph Tafrise formant corronme sous la présidance de mossieu maire passant les resolution suivante

Résolution 8

Proposé par Joseph Tafrise
Seconde par Joseph Dufourd

1	Salair Garde malade mois Juin	15,00	Eu les bons payer
2	Salaire de secritaire mois Juin	10,41	
7	ministère de la santé indigent	136,28	
10	Payer au vérificateur sam Merrien	155 00	
11	Payer Librairie Ponglais facture	16,63	
12	Payer a Farnham Quebec Librairie	25,94	
15	timbre de Paste achité	5,00	

adoté a launanimité

Je Eugene Tafrise étant nommé conseiller pour la coporation municipal de St firmin au siege no 5 Je jure que je remplirai fidelement ma charge de conseiller selon ma ~~mo~~ capacité que Dieu me dois en aide

Eugene Tafrise

assermenté devant moi ce 4me jours de Juillet 1955 Padoux Savard secretaire

Resolution no 9

Proposé Par Leopold Guerin seconde Par Paul Henrie Boulianne que la démission de mossieu Philippe Rochefort comme inspecteur a Prair ~~soio~~ a est assepté par le conseil municipal

adoté a launanimité

Résolution no 10
Proposé par Joseph Laprise et secondé par Eugène Laprise que mrs Robert Rochefort soit été nommé inspecteur a Graire pour un terme de 2 ans
adoté a launanimité
Résolution n 11
il est Proposé Par Joseph Dufourd et secondé Par Léopold Guérin que mrs Sam Merrien vérificateur sois engagé pour l'anné 1955 pour faire la vérification des livres
adoté a launanimité
Résolution no 12
il est Proposé Par Mr Paul Henrie Boulianne et secondé Par ma Eugène Laprise
que messin Rodolfe Rochefort sois nomé conseiller de la municipalité St Firmin en remplacement de messieu Lucien Boulianne au siège no 3 pour la finision de son terme adoté a launanimité
Résolution no 13
il est Proposé Paul Henrie Boulianne et secondé Par Joseph Laprise que le lot et
Batise no B.4.A.3, apartenant a Jean Philippe Poitras sois porté au role d'évaluation au non de Cyrias Dufourd comme propriétaire
adoté a lunimanité

J B Savard Maire
Padone Savard secretaire-trés

Province de Quebec
Corporation municipale de St Firmin
Comté Charlevoix 1 août 1955
A une seance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin, tenu ce 1em jour août 1955 au lieu ordinaire des séance a 7½ heures et demi du soir conformement au disposition du code municipale de la Province de Quebec lequelle sont Présent mrs maire Willie Savard

Joseph Dufourd Léopole Guérin
Rodolphe Rochefort Joseph Gagnise
Paul Henrie Boulianne
Formant corporation sous la Présidence de mrs maire Passant les Résolution suivante

assermenté devant moi le 1er jour d'août 1953 Gaston Dubord secrétaire

Je Rodolphe Rochefort étant nommé conseillier pour la corporation municipale de St Irénée au siège no 3
Je jure que je remplirai ma charge fidèlement au meilleur de ma connaissance et de mon jugement que Dieu me sois en aide Rodolphe Rochefort

Résolution no 14
Il est Proposé Par Joseph Gagnise et secondé par Léopole Guérin
Que les conte sois payer tel que
présenté facture 136 Bois chauffage $ 91.75
18 salaire Garde malade $ 15.00
19 Salaire secrétaire adopté à l'unanimité $ 10.41

Résolution no 15
Il est Proposé Par Joseph Dufourd et secondé Par Rodolphe Rochefort
Qu'une demande sois fait par la paroisse de St Irénée que les offisier de circulation sois avertis d'avoir plus de surveillance, pour la sicurité de notre paroisse Qu'une copie sois envoyer a honorable Rivard et une autre sois envoyer a honorable ministre Pelletier adopté à l'unanimité

Résolution no 16
Il est Proposé Par Paul Henrie Boulianne et secondé Par Joseph Dufourd
Qu'une Partie du lot P 4B Rang a cadastre officielle pour le canton Saguenay afatinant a mrs Rodolphe Rochefort sois porté au non de mr Joseph Gagnise au role Evaluation ce terrain sois évalué a
25.00 adopté a l'unanimité

Resolution no 17

Il est Proposé Par Rodolfe Bodyfort et secondé Par Liofale Gurin que messieur Philippe Rodyfort soit baisé de 25,00 piasstre sur son évaluation de sont terrain

Résolution no 18

Il est Proposé Par mrs Paul Henri Boulianne et est secondé Par mrs Liofale Gurin que le lot no trente six Premier rang canton Saguenay appartenant a messieur Edgard Tafrise soit porté au role d'évaluation au non de Joseph Tafrise

adopté a l'unanimité

J B Savard Maire

Padonc Secrétaire Tri

Province de Québec
Municipalité de St-Firmin
Comté de Charlevoix

Je Sam Hamm étant nommé vérificateur des livres de la corporation, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma connaissance, Ainsi que Dieu me soit en aide

Sam Hamm.

Assermenté devant moi
à St-Firmin
Ce 8 une jour d'Août 1955

Padonc Savard

Province Québec
corporation municipale de St Firmin
Comté Charlevoix 6 sept 1955

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenu ce 6 me jours de septembre 1955 au lieu ordinaire des séance a 7 1/2 du soir conformement au disposition du code municipale de Québec lequelle sont présent messieur maire Willie Savard

Joseph Hyland Leopold Guerin
Rodolphe Rochfort Eugene Gagnise
Joseph Gagnise
formant corrommé ~~présidant~~ sous la Presidence
de mrs maire passant les resolution
suivante

Résolution no 19

Il est Proposé Par Léopold Guerin
que les comptes soit payer tel que
présenté secondé Par Joseph Gagnise
lesdit présenté a probation

Payer a Imprimerie de Charlevoix		$48,95
Payer a sam Ulrran	22	50,00
Salaire du secretaire	24	10.41
Salaire Garde malade	23	15.00
Gabriel Savard	20	0.50
Payer a Padone Savard pour travaux au rol	25	2.50

adoté a lunamité

Resolution no 20

il est Proposé Par mrs Rodolphe Rochefort
et secondé Par Eugene Gagnise
que le rapport de l'auditeur soit assyter
a partir 1 Janvier au 12 mai 1955

adoté a lunamité Resolution 21

il est Proposé Par mrs Joseph Hyland
et secondé Par Léopold Guerin
Qu'un certain terrain appartenant a
Robert Rochfort soit porté au role
d'évaluation au non de Rodolphe Rochfort
une partie du lot 4B rang A canton
Saguenay Paroisse St Irénée
135 pieds Profondeur 200 pieds Largeur mesurant
sur la route national avec Batisse dessus
contruite

adoté a lunamité Resolution 22

Il est Proposé Par Joseph Gagnise
et secondé Par Rodolphe Rochfort
que les évaluateur soit autorisé a passé
par la paroisse pour évalué les batisse
qui ne sont Pas évalué a date

adoté a lunamité

Resolution 23

Il est Proposé Par m. Eugène Gagnié
et seconde Par Rodolphe Rochefort
que le secrétaire est autorisé a achetté
le secrétaire appartenant a mrs Sam Murran
au prix de $65,00 piastre pour servir
a l'usage ~~de bureau~~ du conseil
atendu que le dit secrétaire resté a la
propriété du conseil municipal de St Firmin
adopté a l'unanimité

Padoue Savard sec

Province de Québec Résumé
corporation municipale de St Firmin
Comté d'Charlevoix 3 octobre 1955

A une séance ordinaire de la corporation
municipale de St Firmin tenue ce 3 un
jours d'octobre 1955 au lieu ordinaire
des séance a 7½ heures et demi du soir
conformément au disposition du code
municipale de Québec lequelle sont
présent Messieurs maire Willie Savard
Joseph Gagnié Léopold Guérin
Eugène Gagnié Joseph Huard
Rodolphe Rochefort
Formant Corommé sous la Présidance
de messieurs maire passant les résolution
conté présenté par aprobation

un sécritaire de Sam Murran	26	65.00
Fernand Imbeau voyage	27	10.00
Réné Poitras pour évaluation	28	3.00
Auguste Rochefort pour évaluation	29	3.00
salaire Garde malade Jeanne Claret	30	15.00
salaire du sécritaire Padoue Savard	31	10.41

Résolution 24

Préposé par Joseph Huard et
seconde Par Léopold Guérin
que les compt soit payé tel que
présenté adopté a l'unanimité

Résolution 25

il est Proposé Par Rodolphe Rochefort
et secondé par Eugène Gagnié

que la taxe municipale reste au
même taux pour l'anné 1956 a
0,45 cent dans le cent piastre
adoté a l'unanimité
~~il est~~ 1 Résolution no 25
Il est Proposé Par Joseph Paquin
et secondé par Joseph Lyonard
que la carté d'assitanse publique
de mde antoine Savard est assyté,
par le conseil municipale de St Firmin
adoté a l'unanimité
J B Savard Maire
Pascal Savard sec

Province de Québec
corporation municipale de St Firmin
7 novembre 1955
a une assemblé séance ordinaire
de la corporation municipale de
St Firmin tenue le 7 me jours
de novembre a 7½ du soir
conformement a la disposition du
code municipale de Québec sont
Présent Joseph Lyonard
Léopold Guerrin
Rodolphe Rodolphe Joseph Paquin
Eugène Paquin
formant corromme sous la présidence
de mr le ~~Président~~ passant les résolution
suivante compt présenté pour aprobation
taxe d'amusement ~~a payer~~ chapiteau 33 $ 13.38
payer au Ministère de la santé 33 42.00
Salaire garde malade 34 15.00
salaire du secrétaire 35 10.41
Il est Proposé par Léopold Guerrin
secondé par Eugène Paquin
que les conte soit payer tel que présenté
adoté a l'unanimité Résolution 26.
Il est Proposé par Joseph ~~Paquin~~
secondé par Léopold Guerrin que
mrs Joseph Lyonard soit nomé président

pour lasemblé de se soir.
adoté a lunanimité
Résolution 27
Il est poposé Par Rodolfe Rochefort
et secondé par Joseph Laprise
que la carte d'asitance publique de mde
cécar Paraconiet est assoté par le conseil
municipale de St Firmin
adoté a lunanimité
Joseph Lafour Préaidant
Padonc Savard sécritaire
Province De Québec
corporation municipale De St Firmin
5 Décembre 1953
A une asemblé séance Ordinaire
de la corporation municipale de St Firmin
tenu ce 5me jours de Décembre a
7½ du soir conformement a la disposition
du code municipale de Québec sont
présent Messieurs Maire Millie Savard
Rodolfe Rochefort Joseph Huppé
Remise Panté de Corronne
a pas un lieu
~~[illegible] sous la Préaidance~~
de messieur le maire Passant les
Resolution Suivante
Remise Panté de Corronne
Province Que
~~A une asemblé~~ Corporation municipale
De St Firmin 7 Décembre 1953
A une asemblé Spécial de la
Corporation municipale de St Firmin
tenu ce 7me jours de Décembre a
7½ heures du soir conformement a la
disposition du code municipale de
Québec et asemblé est pour remplacer
lasemblé ordinaire qui n'a pas eu
lieu panté de corronne sont Présents
Messieurs maire Millie Savard
Joseph Huppé Rodolfe Rochefort
Eugène Laprise

sous la presidence de messieur maire
Passant les resolution suivante
Résolution 28 Seconde Par Eugene Dafrise
Il est Proposé Par Joseph Lyonsd
que les séance du conseil soit tenu
en haut et en bas de l'école no
2 a lavenire adoté a lunanimité
Résolution 29
Il est Proposé Par Mrs Rodolphe Rochefort
secondé Par Mrs Joseph Lyonsd
que le sécritaire est autorisé de lire
son avis Publie pour avertire ceux
qui envoie leurs mise de leurs entré
dans le chemin débalier par le contraturs
tous ceux que ne se se conformeront
Pas a cette avis seront Paisible d'amende
et seront plainement réponsable de tous
accident adoté a lunanimité
Résolution 30
Il est Proposé Par mrs Eugène Dafrise
et secondé Par mrs Rodolphe Rochefort
que Messieur le maire soit autorisé
a s'aveuglir a faire débalier tout la
route Déclaré pour la saison de l'hiver
adotié a lunanimité
Résolution 31
Il est proposé Par Rodolphe Rochefort
et secondé Par mrs Eugène Dafrise
que la corporation municipalité de
St Firmin accorde 75.00 au maire
pour dépence de l'année
adotié a lunanimité
Résolution 32
Il est Proposé Par Joseph Lyonsd
secondé Par mrs Eugène Dafrise
que Messieur Stanislas Boulianne
soit nommé conseiller remplasant
messieur Paul Henrie Boulianne sortant
charge sont tant expiré
adotté a lunanimité
Resolution 33

Il est Proposé Par Mrs Rodolphe Rochefort
et secondé Par mrs Eugène Gaffrie
que les comptes soit Payés tel que
Présenté
Payer au maire Pour dépense no 38 $ 46.00
Payer salaire Garde malade no 36 $ 15.00
Payer Padoue Savard secrétaire no 37 $ 10.41
adopté a lunanimité

Résolution 33

Il est Proposé Par Mrs Eugène Gaffrie
et secondé Par mrs Rodolphe Rochefort
que le secrétaire est autorisé a Griffer
les livres, les taxes de Mrs Joseph Lizard
Boulianne 4.10 et celle de Joseph Poitras 10.10
et celle de veuve Ernest Savard 3.00
que les reçu ont été Produit au
secrétaire adopté a lunanimité Résolution 34
Il est Proposé Par Mrs Joseph Lizard
et secondé Par mrs Rodolphe Rochefort
qu'il soit payer $ 5.00 no 39 Pour 5.00.00
tuyes de naille pour aidé la
combat tuberculose adopté a lunanimité

J. B. Morand Maire

Padoue Savard secrétaire

Province de Quebec
Municipalité de St Firmin
1 Janvier 1956

avis Public Vous est Par les present donné Par Padoue Savard Président d'élection qu'une assemblé public de tout les électeurs municipaux ayant le droit de vote a élection des conseillier qui aura lieu a la salle du sous bassement de l'école no 2 Mercredi le 11 Janvier 1956 a dix 10 heures de lavant midi sous ma Présidence Pour Procéder a la mise en nomination de trois conseillier en remplasant messieurs Stanislas Bouchamme au siège no 4 et de Mrs Eugène Safrise au siège no 5 et de Mrs Joseph Safrise au siège no 6 tous sortant chasse dont le terme ~~est~~ d'office est expiré et que le 16 Janvier 1956 s'il est nécessaire un Bureau de Votation sera ouvert au lieu ordinaire des séance de 8 heures du matin a 6 heures du soir. Pour la réception des votes des électeurs Pour les candidat mise a nomination

Je certifie sous mon serment d'office que cet avis a été lu et affiché a la Porte de l'église après la messe a date du 1er Janvier 1956

Padoue Savard
President d'élection

Province Quebec
Corporation municipale St Firmin
3 Janvier 1956

A une assemblé ordinaire de la Corporation de St Firmin tenue se 3 un jours du mois de Janvier 1956 a 7½ heures du soir. Conformement a la disposition du Code municipal de Quebec sont Présent messieurs maire Willie Savard Joseph Lepourd Stanislas Boulianne Eugene Fafrise Joseph Fafrise Rodolf Rodrigue Norman Corronne sous la presidance de monsieur maire passant les Résolution suivante

Résolution no 35

Il est Proposé Par monsieur Joseph Fafrise et secondé Par Stanislas Boulianne que le secritaire est autorisé a payer a la commission scolaire $6,500 no 44 pour 13 seance tenu a école no 2 pour lanné 1955 au 31 decembre 1955
adoté a lunanimité

Resolution no 36

Il est Proposé Par Joseph Lepourd secondé Par Eugene Fafrise que les compte sois payer tel que Présenté

achat du code municipal	no 43	$9,75
payer a commission scolaire	no 44	65,00
payer Gardé malade	no 41	15,00
payer salaire sécritaire	no 42	10,41

adoté a lunanimité

Resolution no 37

Il est Proposé par Rodolf Rodrigue
Il est secondé par Joseph Lepourd
que tous terrain et Bastisse appartenant a mr feu Antonio Boulianne sois porté au role d'evaluation au non de madame Veuve Antonio Boulianne comme Propriétaire de cette Lité Propriété adoté a lunanimité

Résolution no 38

Il est Proposé Par monsieur Eugène Gafrise
secondé Par Joseph Lyford
que le terrain situé dans le Range
2 lot ~~lotte~~ B 17 a et 17 B et un
lot dans le rang 1 lotte, 9,
appartenant à monsieur adjutar Tremblay
soit porté au rôle d'évaluation au
nom de mrs Millie Savard comme
Propriétaire de ce dit terrain
adopté a l'unanimité

Résolution no 38

Il est Poposé Par Joseph Lyfour
et secondé Par Joseph Gafrise
qui soit payer au secrétaire la
somme de $16.00 no 40 pour licence colleter
pantant l'anné 1905 en saison de $1.00
par licence colleter a l'étranger
adopté a l'unanimité

~~Padoux Savard~~

Résolution no 39

Il est Proposé Par mrs Stanislas Boulanne
et Secondé Par Eugène Gafrise
que le maire mrs Millie Savard
est autorisé a faire les démarche
nécessaire pour aller prendre arrangement
au près de la compagnie clark
a propos du traversier et ce qui
sera fera sera assumé par la municipalité
adopté a l'unanimité

J B Lyford Maire
Padoux Savard
secrétaire
Trésorier

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Firmin 11 Janvier 1956
A une assemblée générale de tous
les électeurs de la municipalité de
St Firmin tenu ce jour au lieu
ordinaire des séances à dix heures
de l'avant midi. Cet assemblé fut
convoqué par avis public en date
du 1er Janvier 1956 pour la mise
en nomination de trois conseiller
en remplacant de messieurs Stanislas
Boulianne au siège no 4
Eugène Caprise au siège no 5
Joseph Caprise au siège no 6
tous sortant de charge et dont le
terme d'office est expiré et dont les
sièges sont déclarés vacants à l'expiration
de leurs terme, et sous la présidence
de Padoue Savard
Président d'élection

10 P 5 Le Bulletin de Présentation de
messieur Stanislas Boulianne comme
conseiller au siège no 4 signé par
Messieurs Daniel Savard Cultivateur
et par Rodolphe Bochyart, Journalier
deux électeur dument qu'il a voté
a voté a cette présente élection
de conseiller. admis par le
Président Padoue Savard
Président d'élection

10 P 10 Le Bulletin de Présentation de messieur
Eugène Caprise comme conseiller
au siège no 5 signé par Messieurs
Léonel Poitras fils de Propriétaire et
Oscar Stanislas Boulianne cultivateur
deux électeurs dument qu'il a voté
a voté a cette présente élection de
conseiller admis par le Président
Padoue Savard
Président d'élection

10 16 Le Bulletin Présentation de messieurs Joseph Lafrise comme conseiller au siège no 6 signé par messieurs Joseph Lafond cultivateur et de Daniel Savard Voutheur aux électeurs durant en appui a voter a la présente élection de conseiller
admis par le président
Padone Savard
Président d'élection

Je Proclame messieurs Stanislas Bouliane navigateur et messieurs Eugène Lafrise journalier et messieurs Joseph Lafrise cultivateur élu par acclamation conseiller au siège no 4 et au siège no 5 et au siège no 6 de la corporation de St Fermin pour un termes de 2 ans Padone Savard
Président d'élection

Province de Québec
6 février 1956
A une assemblée ordinaire de la corporation municipale de St Fermin tenu se 6 un jours de février 1956 au lieu ordinaire des séance a 7½ heures et demi du soir conformement a la disposition du code municipale de la Province de Québec sont présent Messieurs Maire Willie Savard Joseph Lafond Stanislas Bouliane Rodolphe Rochefort Eugène Lafrise

Formant comme passant les résolution suivante sous la présidence de messieur maire

Je Stanislas Boulianne et
Eugène Lafrise
étant été nommé conseiller pour la
corporation municipale de St Fermin
faisons serment sincère pour nous
que nous remplirons notre charge
au meilleur de notre connaissance et
notre capacité que Dieu nous soit en
aide

assermenté devant moi ce
dix sous de février 1956
~~Padoue~~
Eugène Lafrese
Stanislas Boulianne
Padoue Savard
secrétaire trésorier

Résolution no 40
Il est proposé par mrs Stanislas Boulianne
secondé par mrs Joseph Lyford que un
délait de un mois soit accordé a messieur
Profaid Guerin étant donné qu'il est
ainsi adopté a unanimité

Résolution no 41
Il est proposé par mrs Rodolphe Rochefort
secondé par mrs Eugène Lafrise
que une demande soit fait au Dr Bouchard
Docteur de hygiéne sanitaire pour le comté
pour que la soulotte de la croix rouge
vienne dans notre paroisse cette année
adopté a unanimité

Résolution 42
Il est proposé par Joseph Lyford
secondé par Stanislas Boulianne
que le rapport du vérificateur soit
accepté, tel que présenté
adopté a unanimité

Résolution 43
Il est proposé par mrs Eugène Lafrise
et secondé par Rodolphe Rochefort
que les taxe de adrien Gaudreau 2,47 et
Gertrude Lafrise 3 44 et Egard Boulianne 1033

et Millé Savard de $13,33 soit
signé des livres du conseillas municipale
et le rien eyant été produit
adopté a lunanimité

Résolution no 44

Il est proposé par mrs Rodolphe Rodrigue
secondé par mrs Stanislas Bouliane
que messieur Padoue Savard soit
engagé secrétaire Trésorier pour lannée
1956, au prix de $12,50 par mois
adopté a lunanimité

Résolution 45

Il est proposé par Joseph Hyland
et secondé par mrs Eucène Gagnier
que les comptes soit payer tel que
présenté adopté a lunanimité

Payer au vérificateur	46	125.00
salaire de Gardé malade	47	15.00
salaire du secrétaire Padoue Savard	48	10.41
salaire de voyage au secrétaire Padoue Savard	49	6.55

Résolution 46

Il est proposé par Stanislas Bouliane
secondé par mrs Joseph Hyland
qu'une demande soit adressé a
messieur Mattait député de Charlevoix
au fédérale pour lui demander un
octroie pour construire un brise lamme
du long de nos cote qu'il s'est
rendu a la mer continuellement
au plus brief possible
adopté a lunanimité

J B Bouliane Maire
Padoue Savard
secrétaire Trésorier

Province de Quebec

Municipalité de St Firmin 5 mars 1952
a une asemblé Ordinaire de la corporation
municipale de St Firmin tenu ce
5ème jours de Mars 1956 au lieu
Ordinaire des seances a 7½ heures
du soir conformement a la disposition
du code Municipale de la Province
de Quebec sont Present messieurs maire
Millie Dorard Joseph Lafrise
Stanislas Bouliame Rodolphe Rochefort
Eugene Lafrise Léopold Guerrien
tous les conseillers formant Corrome sur la
Présidence de messieur maire passant
les resolution suivante

Résolution 47

Il est Proposé Par Rodolphe Rochefort
seconde Par Leopold Guerrin
que les comptes soit payer tel que
Passinté adopté a lunanimité

Garde malade salaire	$15.00
salaire secrétaire	$12.50
dépence de voyage de messieur maire	$100.00

Resolution 48

Asemblé Régulière du conseil Municipal
de la corporation de St Firmin
Dument convoqué et ayant lieu le
5ème Jours de mars 1956
Sur Proposition dument faite Par
Joseph Lafrise. Et sécondé Par
Stanislas Bouliame
le Reglement suivant est adopté
a lunanimité

Attendu que depuis l'année 1952
inclusivement il existe en vigueur
un Reglement de la corporation Municipale
de Tadoussac Approuvé Par du conseil
municipale de St Firmin Régissant l'opéra
tion d'un traversier faisant le service
entre Baie St Catherine (St Firmin)
et Tadoussac et confirmant Plus -

Paticulièrement l'octroi d'une licence a cette fin a la compagnie de navigation Charlevoix Saguenay ltée pour la somme de $1,500.00 par an soit $7,500.00 a chacune de ces deux municipalités.

Attendu que lors de l'adoption et de l'approbation dudit Règlement, ladite compagnie avait offert de payer seulement la somme de $1,000. par an pour ladite licence. Et que ni l'une ni l'autre des deux municipalités n'avait ou donné suite a cette offre ou mis ledit Règlement en force et attendu que la compagnie serait maintenant disposée a payer les arrérages de $1,500.00 par an depuis 1952 pourvu qu'une licence lui soit accordé par les deux municipalités pour une période de 10 ans au même taux annuel et a l'exclusion de l'octroi de licence a toute autre personne corporation ou corps public

Attendu que le conseil municipal de Tadoussac refuse ou néglige présentement d'en arriver a une entente avec la compagnie a ce sujet ou de considérer l'adoption de toute Règlement sur la question ou de régler a date les arrérages en vertu dudit Règlement

Attendu que sous l'autorité des articles 616 a 621 inclusivement du code municipale, il est du ressort du conseil municipale ici réuni l'adoption des Règlements concernant l'opération dudit traversier et l'octroi d'une licence a cette fin, sujets a l'approbation du conseil municipale de Tadoussac.

Il est résolu ce qui suit

Seul la compagnie de navigation Charlevoix Saguenay ltée aura le droit d'opérer un traversier pour faire le service entre Baie St Catherine (St Irénée) et Tadoussac au cours des dix prochaines années, soit a compter du 1er jour de Janvier 1956

Une licence est octroyée et devra être emise sur-le-champ a ladite compagnie et le coût de la licence sera de $1,500.00 par année payable d'avance chaque année a la corporation de St Irénée pour être répartie, a parts égales, entre celle-ci et la corporation de Tadoussac

Le tout sujet a l'approbation par Résolution du conseil Municipal de la corporation de Tadoussac auquel le présent Réglement devra être soumis incessamment par monsieur le Maire Willie Savard audit conseil.

Et, sous réserve des droits de la corporation de St Irénée et de ladite compagnie, de porter le tout a l'approbation de lieutenant-Gouverneur de la province de Québec au cas de refus ou de négligence de la corporation de Tadoussac de donner une telle approbation.

Et le Réglement déjà apposant ci-dessus mentionné est modifié en autant qu'il n'est pas en tous point conforme au présent Réglement.

Et il est de plus, résolu a l'unanimité que la corporation de St Irénée représenté par son conseil ici réuni accepte de la compagnie de navigation Charlevoix-Saguenay ltée, la somme de $3,000.00 en paiement complet et final de la part de $750.00 que revient a cette corporation pour chacune des années

1952-1953-1954 & 1955 sur le coût de la licence pour l'opération dudit traversier par ladite compagnie, juste a la corporation de Ladoussac d'accepter selon les droits qu'elle peut y avoir un même montant pour sa part en vertu du Réglement en vigueur jusqu'à maintenant, et que cette corporation donne quittance a ladite compagnie de toutes réclamation contre elle relatives à l'opération dudit traversier au cours de ces quatre dernières années

Et Monsieur le maire Willie Savard est autorisé et ordre lui est donné de faire tout ce qui sera nécessaire pour donner suite a cette Résolution

adopté a l'unanimité

J.W. Savard Maire

Padjme Savard

secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité de St Irénée
3 avril 1956

A une asemblé Ordinaire de la corporation Municipale de St Irénée tenue ce 3 em jours avril 1956 a 7½ heures et demi du soir au lieu Ordinaire des seiance conformement a la disposition du code municipale de la Province de Québec sont présent Messieur Maire Willie Savard, Joseph Dufoud Rodolphe Rochefort Joseph Taprise Stanislas Bouliane Eugène Taprise Leopold Guerin formant corom sur la présidence

de mrs maire passant les résolution
suivante

Résolution no 49

compt présenté pour approbation

salaire garde malade	53	15.00
Jean Baronche police assurance	54	10.00
ministère de la santé	55	13.50
Padoue Savard salaire 2 jours d'hiver	56	12.50
entretien chemin hiver	57	20.00

Proposé par mrs Rodolphe Rochefort
secondé par mrs Stanislas Boulianne
que les compts soit payer tel que
présenté adopté a lunanimité

Résolution no 50

~~Il est proposé~~ ~~par~~ le conseiller Pressien Léopold
Gurin envoie un avis de motion
~~pour~~ est par le présent donné qu'un
réglement sera présenté a la prochaine
séance de ce conseil ayant pour but
d'amender ou refondre le réglement
déja existant concernant la licence
de traversier de la cie de navigation
de Charlevoix Saguenay limited
pour une période de dix ans

Lasemblé est dissoute
et renvoyé au 16 avril

Bill Savard Maire

Réglement no 2 Padoue Savard sécr

~~Résolution no 51~~

a un ajournement de la séance
du 3 avril 1956 du conseil municipale de la corporation de St Firmin
la dite séance d'ajournement
tenue le 16 un jours d'avril 1956
au lieu ordinaire des séance
lequelle était présent messieurs
Maire Willie Savard Joseph Gagnon
Rodolphe Rochefort Eugène Gagnon
Joseph Lavoie Leopold Gurin
Stanislas Boulianne ~~et~~ complet
passant le Réglement suivant

après avis, Motion de messieurs
Léopold Guerrin
Sur Proposition dûment faite par
Léopold Guerrin et secondé par
Stanislas Bouliane Le Règlement
suivant est adopté à l'unanimité.

Attendu que depuis l'année 1952
inclusivement il existe en vigueur
un règlement de la corporation
Municipale de Tadoussac approuvé
par le conseil Municipale de
St Firmin Régissant l'opération
d'un traversier faisant le service
entre Baie St-Catherine (St Firmin)
et Tadoussac et confirmant plus
particulièrement l'octroi d'une
licence à cette fin à la compagnie
de navigation Charlevoix Saguenay
Ltée pour la somme de $1,500.00
par an, soit $750.00 à chacune
de ces deux Municipalité

Attendu que lors de l'adoption
et de l'approbation dudit Règlement,
ladite compagnie avait offert de
payer seulement la somme de
$1,000.00 par an pour ladite licence,
et que ni l'une ni l'autre des deux
municipalité n'avait ou donné suite
à cette offre ou mis ledit
Règlement en force.

Attendu que la compagnie
serait maintenant disposée à
payer les arrérages de $1,500.00
par an depuis 1952 pourvu qu'une
licence lui soit accordée par les
deux municipalité pour une
période de 10 ans au même
taux annuel et à l'exclusion
de l'octroi de licence à toute
autre personne, corporation ou
corps public;

attendu que le conseil municipale de Tadoussac refuse ou néglige présentement d'en arriver a une entente avec la compagnie a ce sujet ou de considérer l'adoption de tout Réglement sur la question ou de Reglé, a date, les arrérages en vertu dudit Reglement;

Attendu que sous l'autorité des articles 616 à 621 inclusivement du code municipale, il est du Ressort du conseil municipal ici Réuni l'adoptions des Réglements concernant l'opération dudit traversier et l'otroi d'une licence a cette fin, sujet a l'approbation du conseil municipal de Tadoussac;

Il est Résolu ce qui suis

Seul la compagnie de Navigation Charlevoix Saguenay lui aura le droit d'opérer un traversier pour faire le service entre Baie Ste Catherine (St Firmin) et Tadoussac au cours des dix prochaines années. a compter du 1er jour de Janvier 1952

Une licence est octroyés et devra être emise sur-le-champ a ladite compagnie et le coût de la licence sera de $1,500.00 par année payable d'avance chaque année a la corporation de St Firmin pour être répartie, a parts égales, entre celle-ci et la corporation de Tadoussac;

Le tout sujet a l'approbation par Résolution du conseil municipal de la corporation de Tadoussac auquel le présent Réglement devra être soumis incessament par Monsieur le Maire Willie Savard audit conseil;

Et, sous réserve des droits de la

corporation de St Firmin et de ladite compagnie, de porter le tout a l'approbation du lieutenant-Gouverneur de la Province de Quebec au cas de refus ou de negligence de la corporation de Tadoussac de donner une telle approbation;

Et le reglement déja existant ci-dessus mentionné est modifié en autant qu'il n'est pas en tous points conforme au present Reglement.

Et il est, de plus, Resolu a l'unanimité que la corporation de St Firmin représentée par son conseil ici réuni accepte de la compagnie de navigation Charlevoix-Saguenay ltée, la somme de $3,000.00 en paiement complet et final de la part de $750.00 qui revient a cette corporation pour chacune des années 1952, 1953, 1954 et 1955, sur le coût de la licence pour l'opération dudit traversier par ladite compagnie, quitte a la corporation de Tadoussac d'accepter, selon les droits qu'elle peut y avoir, un même montant pour sa part en vertu du Reglement en vigueur jusqu'a maintenant;

Et que cette corporation donne quittance a ladite compagnie de toutes reclamation contre elle relatives a l'opération dudit traversier au cours de ces quatres dernières années.

Et monsieur le maire Willie Savard est autorisé et ordre lui est donné de faire tout ce qui sera nécessaire pour donner suite a cette Résolution.

Adonc Savard secrétaire

Willie Savard maire

Je certifie sous mon serment d'office que cette avis Public a été affiché a la porte de l'église de St Firmin le 13 un jours d'avril 1956

Padou Savard
secrétaire Trésorier

Province Québec
Municipalité de St Firmin
le 7 mai 1956

A une assemblée de la corporation municipale de St Firmin tenue ce 7 un jours de mai 1956 a 7½ heures et demi du soir au lieu ordinaire des séance conformement a la disposition du code municipale de la Province de Québec sont présent Joseph Fafrise Joseph Howard Rodolphe Rochefort Léopold Guérin Eugène Fafrise Stanislas Boulianne formant quorum sous la présidence de monsieur le président

Passant les résolution suivante

Résolution 51

Il est Proposé Par Joseph Fafrise
seconde Par Léopold Guérin
que Mrs Rodolphe Rochefort soit nommé Président pour l'assemblée de ce soir
adopté a l'unanimité

Résolution 52

Il est Proposé Par Joseph Howard
seconde Par Stanislas Boulianne
qu'un octroi ~~soit~~ de 100.00 soit donné pour la contruction d'un autels pour l'occasion du Congrès Eucharistique de Chaudière pour notre Paroisse
adopté a l'unanimité

Résolution 52

Il est Proposé Par Leopold Guerrin
secondé Par Eugène Fafrise
que le reglement passé le 5
mars 1956 soit canselé annulé
pour faire place a celui qui
a été passé le 16 avril 1956
concernant la paie du traversier
Adopté a l'unanimité

Résolution, 53

Il est Proposé Par Joseph Lapoard
secondé Par Joseph Fafrise
que les comptes soit payer tel
que présenté payer ceux Parmarom 57 700
Pay Filbert Fafrise 58 700 Payer a Jean marie 59 700 Pay. société cancer 60 10,00
Salaire Garde malade 61 $15.00
Salaire du secretaire 62 $12.50
Octroi pour larcin 63 $100.00
Adopté a l'unanimité

Rodolphe Rochfort, Président
Padoue Savard
secretaire Trésorier

Province de Québec
4 Juin 1956,

A une Assemblé de la Corporation
municipale de St Fermin tenu
ce 4em Jours de Juin 1956 a
7½ et demi du soir au lieu
ordinaire des Seance conformement
a la disposition du code municipale
de la Province de Québec
sont Présent Messieurs Maire
Willie Savard, Leopold Guerrin
Joseph Lapoard, Rodolphe Rochfort
Joseph Fafrise
sous la Président de monsieur
maire Parmard Corromme
Passant les resolution suivante
les comptes présenté pour approbation
salaire Garde malade mai 60 15.00
payer a Imprimerie Charlevoix 61 4.64
payer Padoue Savard sec salaire 62 12.50

Résolution 54
Il est Proposé Par Mr Rodolphe Roche/ort
secondé Par mrs Joseph Huppard
que les compte soit payer tel que
Présenté Adopté a l'unanimité
Résolution 55
Il est Proposé Par Mrs Joseph Paquise
secondé Par mrs Léopold Gagnon
que le rôle d'évaluation après
examen faite est homologué avec
correction faite pendant l'année
adopté a l'unanimité

Bérard maire
Padone Savard
Secrétaire Trésor

Province de Québec
3 Juillet 1956
A une assemblée de la corporation
municipale de St Firmin tenue
ce 3 me Jours de Juillet 1956 a 7½
heures et demi du soir au lieu Ordinaire
des séances conformement a la
disposition du code municipale
de la Province de Québec
sont Présent Joseph Huppard
Rodolphe Roche/ort Joseph Paquise
Léopold Gagnon
sous la Présidence de monsieur
le président formant corum
passant les résolution suivant
Résolution 56
Il est Proposé Par Joseph Huppard
seconde Par Joseph Paquise
que Monsieur Rodolphe Roche/ort
soit nommé Président pour la
séance de ce soir
adopté a l'unanimité

Résolution
compte Présent pour Approbation

Il est Proposé Par Leofold Guerin
secondé Par Joseph Lafond
que les comptes sois payer tel
que présenté
Payer salaire garde malade $15.00
Payer Padou Savard $12.50
adopté a l'unanimité
Résolution 57
Il est Proposé Par Joseph Lafrise
Leofold Guerin secondé Par ~~Rodolphe Rochefort~~ Leofold Guerin
que Mrs Sam Murran soit engagé
pour faire l'audition des livres du
conseil pour l'anne 1956
adopté a l'unanimité
Rodolphe Rochefort Pré
Padou Savard
Secrétaire Tré

Province de Quebec
6 août 1956
A une assemblé de la corporation
municipale de st Firmin tenu ce 6 un jours
du mois d'août 1956. au lieu
ordinaire des seance a 7½ heures
st dymie du soir conformement
a la disposition du Code municipale
de la Province de Quebec
sont Présent: messieurs maire Willie Savard
Léofold Guerin, Joseph Lafond
Rodolphe Rochefort
sous la Présidence de messieur maire
formant corommu
Passant les résolution suivanti
Résolution 58
Il est Proposé Par mrs Leofold Guerin
secondé mr Rodolphe Rochefort
que la demission de messieur
Stanislas Bouchard sois acceptés
adopté a l'unanimité
Résolution 59
Il est Proposé Par mrs Joseph Lafond
et secondé Par mrs Leofold Guerin

que messieur Cyrinus Gaudreau
soit nommé conseiller en remplacement
messieur Stanislas Boulianne qui a
donné sa démission pour finir son
terme
Adopté a l'unanimité
Résolution 60
Il est proposé par mrs Rodolphe Rochefort
secondé par Léopold Guérin
que les comptes soit payer tel que
présenté
Adopté l'unanimité
Payer salaire garde malade $ 15.00
Salaire du secrétaire $ 12.50
Payer a Léonel Poitras pour travail $ 4.00
Payer Paul Rochefort pour travail $ 4.00
Payer Padoue Savard pour travail $ 4.00

Padoue Savard
secrétaire trésorier

Je Cyrinus Gaudreau étant été nommé
conseiller en remplacement mrs Stanislas
Boulianne je jure que je remplirai
fidèlement et de ma capacité
de ma connaissance que Dieu me
soit en aide
assermenté devant moi
ce 4 me jour de septembre 1956
Padoue Savard secrétaire

Province de Québec
4 septembre 1956
A une assemblée régulière de la corporation
municipale de St Firmin tenue
ce 4 me jours de septembre a
7½ heures du soir au lieu ordinaire
de séance conformément a la
disposition du code municipale
de la Province Québec sont présent
messieur maire Michel Savard
Rodolphe Rochefort Joseph Gafrise

Cyrinus Gaudran
formant conseil sous la
Présidence de messieurs maire
passant Résolution 61 et suivante

Résolution 61

Il est Proposé par Rodolphe Rochefort
et secondé par Joseph Gafrise
que les comptes soit acceptés tel que
présenté

Payer garde malade	25	15,00
Payer Padoue Savard	56	12,50
Payer pour tirage post	72	5,08

adopté a l'unanimité

Résolution 62

Il est Proposé Cyrinus Gaudran
et secondé par Joseph Gafrise
qu'un terrain situé a
st Firmin appartenant de Lord
Chamberlain soit porté au role
de valuation au nom de dame
Eliame Chamberlain ce terrain est
situé sur le rang B canton Saguenay
4A-17 et 4-B-1 adopté a l'unanimité

Résolution 63

Il est Proposé par Mrs Joseph Gafrise
et secondé par Cyrinus Gaudran
que le secrétaire est autorisé a
avertir les évaluateur de passé
pour évalué les bâtisse qui sont
évaluable dans la paroisse
adopté a l'unanimité

Résolution 64

Il est Proposé par Rodolphe Rochefort
et secondé par Joseph Gafrise
que mrs Eugène Gafrise soit nommé
conseiller en remplacant de lui-même
pour raisons sont terminé
adopté a l'unanimité

J.B. Savard Maire
Padoue Savard
sec

Province de Quebec
1er Octobre 1956

A une assemblé Régulière de la corporation municipale de St Firmin tenue ce 1er Octobre 1956 a 7 heures et dimie du soir. au lieu Ordinaire des séance conformement a la disposition du code municipale de la Province de Quebec sont Présent Mrs Willie Savard Joseph Pelgrand Joseph Gagnon Cyrinus Gaudreau Rodolphe Rodrigue Liopold Guerrin Eugene Gagnon formant ~~[illegible]~~ la Présidence de messieur maire Passant les Résolution suivante

Résolution 65

Il est Proposé Par Joseph Gagnon secondé Par Joseph Pelgrand que les compte sois payer tel que Présenté

salaire Gardé malade finance	22	$15.00
payer Padoue Savard	80	12.00
payer corporation de comté Charlevoix	81	151.41
payer Leon George Pelgrand rapiadé	82	1.50
payer Gabriel Savard adopté a la	83	1.13

Résolution 66

Il est Proposé Mrs Liopold Guerrin secondé Par ~~[illegible]~~ Joseph Gagnon que les Propriétaire qui ont été évalué par les Evaluateur en date ont été rayé comme suis Adrien Gaudreau a $1,500.00, Aeide d'anfond a $600.00 Pierre asselin a 5,000.00 Joseph trudel a $300.00 adopté a la unanimité

Résolution 67

Il est Proposé Par Joseph Pelgrand secondé Par Rodolphe Rodrigue que les lot portant les no 34-34½ 35 appartenant a mrs Eugene Gagnon sois porté au role d'évaluation au

non de mrs Joseph Tafrise comme propritaire
Adopté a l'unanimité
Il est Proposé Par Cyrinus Gaudrau
secondé Par Leopold Pusin
Que le taux des taxe qui était a 0,45 reste au même taux pour l'anné 1957
adopté a l'unanimité
J B Bernard Maire
Padopu Savard
sec Tresorier

~~[illegible]~~
~~A une assemb~~ Province Quebec
5 novembre 1956
A une assemblé Regulier de la Corporation municipale de St Furmin tenu ce 5 Jours de novembre a 7½ heure et demie du soir au lieu ordinaire des seance conformement a la disposition du code municipale de la Province de Quebec. Sont Present Messieur Maire Mallé Savard
Joseph Huard Joseph Tafrise
Rodolphe Rochefort Cyrinus Gaudrau
Eugene Tafrise
tous conseiller formant corrome sous la Presidence de messieur Maire
Passant les resolution suivante
Resolution
Il est Proposé Par Joseph Tafrise
secondé Par Cyrinus Gaudrau
Que les lot 47-48 situé sur le range 1 appartenant a Louis mallone soit porté au rôle d'evaluation au non de Fernand Mallony comme Propritaire
adopté a l'unanimité
Resolution
Il est Proposé Par mr Joseph Huard
secondé Par Rodolphe Rochefort

vu qu'il y a une route qui passe sur
les lot 4A9 4A10 appartenant a messire
Egard Boulianne que se terrain soit
loué a $0.25 par anné a la municipalité
de St Firmin pour le tant que cet
route passera sur ce terrain
et que se montant commance depuis
1952. adopté a launanimité
Compt present pour aprobation

ministère - santé	84	18.90
ministère finance	85	4.49
Padoue Savard	86	12.50
Egard Boulianne	87	1.25
Garde malade	88	15.00

Résolution
Il est Proposé Par mrs Eugène Gagnée
secondé Par Rodolphe Roberge
que les compt soit payer tel que
Presenté adopté tel que Presenté
a launanimité

J.B. Savard Maire
Padoue Savard
Secrétaire Trésorier

Province de Quebec
3 Décembre 1957
a une assemblé Régulière de la corporation
municipale de St Firmin tenue ce
3ème jours de Décembre a 7½ heures
et demie du soir au lieu ordinaire
des seance conformement da la
disposition du code municipale de
la Province de Quebec sont Present
Messieurs maire J.B. Savard Joseph Gagnée
Cyprien Gondran Eugène Gagnée
Joseph Lyford Rodolphe Roberge
tous conseillers formant corrome
sous la Présidence de mrs maire
Passant les résolution
Compt Presenté pour aprobation
Payer a Jeanne Chabot salaire $15.00
Payer a Padoue Savard salaire $12.50

Résolution

Il est proposé par Joseph Raymond
seconde par Joseph Dafrise
que les comptes soit payer tel que
présenté
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Joseph Dafrise
seconde par Cyrinus Gaudreau
qu'après opinion de messieur Rémi
Savard qui trouve que le bornage
n'est pas correcte la dite motion
est rester suspendu pour étude
jusqu'à les bornage seront correcte
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Rodolphe Rochefort
seconde par Eugène Dafrise
que le secrétaire est autorisé d'aviser
l'inspecteur pour faire abatre les
clôture de feu, selon l'article du
code municipale
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Eugène Dafrise
secondé par Rodolphe Rochefort
que le secrétaire est autorisé à
faire une demande à l'ingénieur
de la voirie Amand Simard
pour nous faire accorder la subvention
~~pour~~ $125.00 du mille pour la réfection
de la route liée dans la municipalité
de St Firmin
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Mr Joseph Raymond
secondé par Joseph Dafrise
que le secrétaire est autorisé
d'aviser mrs Simard que certains
propriétaire ont fait boulé leur
terrain et il est supposé de faire
de gros dommage au printemps prochain

adopté a la unanimité

J.B. Savard maire

Padoue Savard
secrétaire Trésorier

Canada
Province de Quebec
District de Saguenay
Municipalité de St Firmin
Charlevoix
Avis Public

Aux contribuable de ladite Municipalité est par le Présent donné par Padoue Savard le sous-signé secrétaire Trésorier de la susdite Municipalité qui; le neuvieme Jour de Janvier Mil neuf cent cinquante-sept. Le dix heures de a.m a midi, un Bureau sera ouvert pour la réception des Bulletins de Présentation a la charge de maire et de Conseillier en Remplacant des suivant dont le termes Loffice est expiré

Maire Willie Savard contremaitre St Firmin
Siege no 1 Joseph Lafond Cultivateur St Firmin
Siege no 2 Leopold Guérin Journalier St Firmin
Siege no 3 Rodolphe Rodrigue Journalier St Firmin

Que lundi le 14 Janvier 1957 de 8 heures (a.m) a 6 heures p.m un Bureau de votation sera ouvert au même endroit que ci-devant; pour Reception des votes des électeurs, savoir dans le sous-bassement de l'école no 2 ou aura lieu également la Présentation des candidats

Que Messieur Patrice Poirier de St Firmin a été sous mon seing, secretaire d'élection Nommé a St Firmin co Charlevoix Quebec ce vingt neuf Decembre Mil neuf cent cinquante six

Padoue Savard secretaire Trésorier

Je certifie sous mon serment d'office que cet avis a été affiché le vingt neuf Jour de décembre 1956 a la Porte de l'église et qu'il a été lue le 1er Janvier 1957 Padoue Savard Président d'élection

Province Québec
Corporation municipale
31 décembre 1956 St Firmin
A une assemblée spécial de la
municipalité de St Firmin tenue
au lieu ordinaire des séances
a 6 heures du soir est assemblé
a été convoqué par le secrétaire
sous mettre ses livres a date et tous
les besoin de la paroisse
sont présent messieurs maire
Wilbrd Savard Joseph Hyvond
cyrinus Gaudreau Joseph Gagnon
Rodolphe Rochefort Eugène Gagnon
sous la présidence de messieur maire
formant corome passant les
Résolution suivante
Résolution
Voici les compt présenté pour approbation
payer a Garde malade salaire 21 $15.00
payer a Padoue Savard salaire 92 $12.50
payer a commission scolaire 93 $70.00
payer a Padoue Savard compte 94 $16.00
payer au ministère santé 95 $250.00
Il est proposé par Joseph Hyvond
secondé par Rodolphe Rochefort
que les compt soit payer tel que
présenté a date adopté a la unanimité
Résolution
Il est proposé par Joseph Gagnon
secondé par cyrinus Gaudreau
que la proposition d'un contribuable
soit mise a l'étude selon les loi
du code municipale a propos d'un
système d'eau dans la paroisse
de St Firmin adopté
a la unanimité Résolution
Il est proposé par Eugène Gagnon
secondé par Rodolphe Rochefort
que il soit payer a messieur maire une
allocation de $75.00 pour trois voyage
adopté a la unanimité Padoue Savard

Province Québec
corporation municipale
St Firmin 7 Janvier 1957
a une assemblé Régulière de la
municipalité St Firmin au lieu ordinaire
de séances a 7½ heures et demie du
soir sont Présent messieurs Maire
Willie Savard
et assemblée est rendu fait de
consomme

Padoue Savard
secretaire Tré

Je Patrie Poitras ayant
été engagé secrétaire d'élection Je
jure que je remplirai ma charge
de secrétaire d'élection au meilleur
de ma connaissance et de mon
jugement que Dieu me doit en aide
Patrick Poitras
assermenté devant moi a
St Firmin ce 9 em jour de Janvier
1957

Padoue Savard
Président d'élection

Province Québec
corporation municipale
7 Janvier St Firmin 1957
A une assemblé générale de tous
les électeurs de la municipalité de
St Firmin ce jour même au lieu
ordinaire des séances a dix heures
de l'avant midi, cette assemblée a
été convoquée par avis Public en
date du 29 Décembre et lue le
premier Janvier 1957 Pour la mise
en nomination d'un maire
et de trois conseillers maire
Willie Savard au siège no 1 Joseph Lefebvre
au siège no 2 Leopold Guerin et au
siège no 3 Rodolphe Rodrigue les sièges
sont déclaré vacant a la séparation de

leurs termes sous ma Présidence
Padonu Savard
Président d'élection

9 Janvier 1967

10 H 10 Le Bulletin de Présentation de
messieurs Willie Savard comme
chargé de maire présenté
Proposé par Rémi Savard
secondé par Omer Gaudreau
deux électeurs dûment qualifiés
a voté a cette élection
assyté par le Président
Padonu Savard
Président d'élection

10 H 20 9 Janvier 1967.
Le Bulletin de Présentation de messieurs
Leopold Guarrin comme Conseiller
au siège no 2 présenté
par messieurs Rémi Savard
secondé par Omer Gaudreau
~~deux messieurs~~ deux électeurs dûment
qualifiés a voté a cette élection
assyté par le Président
Padonu Savard
Président d'élection

10 H 25 9 Janvier
Le Bulletin de Présentation de messieurs
comme conseillers Rodolphe Rochefort comme conseiller au siège no 3
Proposé Omer Gaudreau présenté par
Rémi Savard ~~au~~ secondé par
deux électeurs dûment qualifiés
a voté a cette présente élection
assyté par le Président
Padonu Savard
Président d'élection

9 Janvier 1967

10 H 30 Le Bulletin de Présentation de
messieurs Joseph Hébert comme
conseiller au siège no 1 présenté
Proposé par Omer Gaudreau Protonotaire
secondé par Rémi Savard P.O.

deux Electeurs dumment califier a voté
a cette élection
Assyté Par le President
Padonc Savard
President d'élection
9 Janvier 1957

10 H 35 Le Bulletin de Présentation de messieur
cyrinus Bouliane au siège no 2
comme conseiller Présenté Par Proposé
Par messieur Adrien Gaudreau Pro
secondé Par Antoine Lherrien P
deux électeur dumment califier a
voté a cette élection
assyté Par le President
Padonc Savard
President d'élection
9 Janvier 1957

10 H 40 Le Bulletin de Présentation de messieur
Henry Poirier comme conseiller au
siège no 3 Présenté Par Proposé
messieur antoine Lherrien Pro
secondé Par messieur adrien Gaudreau Pro
Deux électeur Dumment califier
a voté a cette élection
assyté Par le President
Padonc Savard
President d'élection

10 H 45 Le Bulletin de Présentation de messieur
Auguste Rochefort comme chargé
de maire Présenté Par Proposé
messieur Antoine Lherrien Pro
secondé Par messieur Adrien Gaudreau
deux électeur dumment califier a
voté a cette élection
assyté Par le President
Padonc Savard
President d'élection

Je Proclame messieur Joseph Dufourd élu
par acclamation conseiller au siège no 1
de la Corporation municipale St Firmin
pour un terme de 2 ans Padonc Savard
President d'élection

Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
Comté Charlevoix
13 Janvier 1957

Avis Public Vous est Par le Présent donné que Lundi le 14 Janvier 1957 un Bureau de votation sera ouvert de 8 heures (du matin) à 4 heures du soir au lieu ordinaire des séance du conseil Pour la réception des vote Pour les candidats suivant Messieurs Millie Savard et Auguste Roelyat candidat a la Mairie et les Messieurs Leopold Guérin et Cyrimes Bouchamme au siège No 2 et les messieurs Rodolphe Roelyat et Henry Poitras au siège no 3 comme Conseillers et Je certifie que cet avis Public a été lu et affiché a la Porte de l'église le 13 Janvier 1957 après la messe du Jours

Signé Rodolphe Savard
Président d'élection

Province de Québec
Corporation municipale St Firmin
Comté Charlevoix 14 Janvier 1957

Lors de l'élection tenue ce Jours dans la municipalité de St Firmin Il y a eu 162 votes enregistré Pour messieurs Millie Savard candidat a la mairie et 69 votes pour Messieurs Auguste Roelyat candidat a la mairie Messieurs Leopold Guérin au siège no 2 comme candidat 98 contre Messieurs Cyrimes Bouchamme avec 72 votes et mrs Rodolphe Roelyat au sieges no 3 comme conseillers ~~avec~~ 97 votes et messieurs Henry Poitras ~~avec~~ comme conseillers ~~avec~~ sieges no 3 avec 68

Je proclame élu messieur Millie Savard élu maire de St Firmin par une majorité de 33 voix sur son adversaire messieur Auguste Rochefort

Je proclame aussi élu conseillers au sièges no 2 monsieur Léopold Guerin avec une majorité de 26 voix sur son adversaire messieur Cyrinus Boulianne

Je proclame aussi élu messieur Rodolphe Rochefort comme conseiller au sièges no 3 avec une majorité de 31 voix sur son adversaire messieur Henry Poirier

Padone Savard Président
L'élection

Je 15 Janvier 1957
a messieur Millie Savard maire Lors de l'élection tenue le 14 Janvier courant vous avez été élu maire par une majorité de 33 voix sur votre adversaire Messieur Auguste Rochefort ici pour un termes de 2 ans
et Je certifie sous mon serment d'office que cette avis a été donné ou lessé a une personne Resonnable de son domicile
Padone Savard Pré Election

Je 15 Janvier 1957
a messieur Rodolphe Rochefort conseiller Lors de l'élection tenue le 14 Janvier courant vous avez été élu conseillers au sièges no 3 par une majorité de 31 voix sur votre adversaire messieur Henry Poirier
Je certifie sous mon serment d'office que cet avis a été donné ou lessé a une personne Resonnable de son domicile
Padone Savard
Président Election

Le 15 Janvier 1957
Messieurs Leopold Turcotte conseiller
lors de l'élection tenue le 14 Janvier
courant 1957 vous avez été élu conseiller
au siège no 2 avec une majorité
de 26 voix sur votre adversaire
monsieur Cyprien Bouchamme
Je certifie sous mon serment
d'office qu'un avis a été donné
ou laissé à une personne raisonnable
de son domicile
Padoue Savard
Président d'élection

4 février 1957
Je Joseph Lefebvre et Rodolphe
Robert était élu nommé
conseillers pour la municipalité
de St Firmin nous jurons
de bien remplir notre charge
de conseiller au meilleur de notre
capacité et de notre jugement
que Dieu nous soit en aide
Joseph Lefebvre
Rodolphe Robert
assermenté devant moi a
St Firmin ce 4 un jours de février
1957 Padoue Savard
secrétaire trésorier

Je Willie Savard était élu
réélu maire pour la corporation
municipale de St Firmin
Je jure que je remplirai
fidèlement ma charge de maire
au meilleur de ma connaissance
et de mon jugement
que Dieu me soit en aide
Willie Savard
assermenté devant moi a St
Firmin ce 4 un jours de février
1957 Padoue Savard
secrétaire trésorier

4 février 1957

Province de Québec corporation municipale

A une assemblé Régulière du conseille municipale de St Firmin, tenu au lieu ordinaire des séance a 7½ heures et demie du soir conformément a la disposition du code municipale de la Province de Québec. Sont présent messieur maire Willie Savard
Joseph Dufour Rodolphe Rochefort
Joseph Pépin Cyrinus Gaudreau
Léopold Guerin
tous conseillers formant corrompme ~~passant~~ sous la présidence de messieur maire Passant les Résolution suivante

Voici les compt présenté pour approbation

Payer a Gobeil et Gobeil avocat	92	$10.00
Payer a l'imprimerie Charlevoix bulletin	98	$23.33
Payer a formules municipales	99	$17.57
Payer a Patrie Poitras salaire	100	$11.25
Payer a Paul Henri Boulianne sal.	101	$7.50
Payer a Padoue Savard salaire	103	$15.00
Payer a au Pastis Radio Phillips Frambly	103	1.50
Payer a Jeanne Clavet	104	15.00
Payer a ministère finance	105	3.78

Résolution

Il est proposé par Joseph Pépin
secondé par Léopold Guerin
que le secrétaire est autorisé de prendre les information nécessaire après du rapport reçu et ~~le~~ dit rapport est rester a l'étude pour le moment pour rapport de l'académie

Adopté a l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Joseph Dufour
secondé par Rodolphe Rochefort
que la moitié du lot P24-26 et du B quatre P2B-4 au cadast officiel sois porté au rôle de valuation au nom de mrs christianus Imbeau comme propriétaire par acte de vente de mrs Bernard Imbeau

adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par mrs Cyrinus Gaudran
secondé Par Joseph Gagnié
Que le terrain de mrs Christianus
Imbeau exclu de mrs Fernand Imbeau
soit réduit a moitié soit a $63.00
de la valeur
adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Rodolphe Rochefort
secondé Par Joseph Hyound
Que Padoue Savard soit engagé
sécritaire a $15.00 Par mois Pour
l'année 1557
adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Gagnié
seconde Par Rodolphe Rochefort
Que les comptes sont acceptés tel
que présenté
adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Leopold Guerin
secondé Par Joseph Hyound
Que le salaire que la Corporation
municipale de St Firmin doit
Payer soit de $0,75 de heures dans
l'avenir adopté a l'unanimité

Padoue Savard
secretaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité St-Firmin
Comté de Charlevoix.

Je Sam Karun, nommé vérificateur des livres de cette municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant Moi. Padoue Savard Sam Karun
a St Firmin le 5 jour de février 1957 secretaire Trés. vérificateur

17 mars 1927
Province de Québec
Corporation municipale St Fermin

A une assemblé ~~Spéciale~~ du conseil municipale de la Paroisse de St Fermin tenu au lieu ordinaire de séance à 7½ heures et demie du soir conformément a la disposition du code municipale de la Province de Québec sont présent
Joseph Lafond Eugène Lafrise
Rodolphe Roelofs. Cyrinus Gaudreau
Joseph Lafrise
formant comme passant les résolution suivant sous la présidence de messieur le président passant les résolution suivant.
cet assemblé est pour remplacer celle du 4 mars qui na pas eu lieu cause de temptité

Résolution
Il est proposé par Joseph Lafond
secondé par Joseph Lafrise
que messieur Rodolphe Roelofs soit nommé président pour lassemblé de ce soir adopté a lunanimité

Résolution
Il est proposé par Joseph Lafrise
secondé par Cyrinus Gaudreau
que la résolution de la chambre de commerce de Jonquière comté Saguenay soit appuyé par le conseil municipale de St Fermin tel qui a été envoyé présenté concernant le pont route du trafique sur le quai de Baie St Catherine, adopté a lunanimité

Résolution
Il est proposé par ~~Joseph Lafond~~ ~~Rodolphe Roelofs~~
secondé par Eugène Lafrise
qu'un emplacement au nom de Millrod Mallory sur le terrain de

Rémi Savard soit porté au salé d'évaluation au nom de Ruger Fleurie comme propriétaire adopté
A l'unanimité

Il est proposé par Joseph Gagnier secondé par Eugène Gagnier que le rapport du vérificateur soit accepté pour l'année 1956
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par ~~Joseph Rochefort~~ Joseph Gagnier secondé par Cyrille Gaudrault que Monsieur Joseph Poitras soit nommé inspecteur de voirie du pont de la rivière au canard au Gaïd, de st Cathérine. et que monsieur André Gagnier soit nommé inspecteur de voirie du serpent au pont de la Rivière au canard. Monsieur Robert Rochefort soit nommé inspecteur à gravier pour un terme de deux ans que monsieur Gabriel Savard soit nommé jardin d'anclas pour un terme de 2 ans adopté
à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Eugène Gagnier secondé par Joseph Howard que monsieur Edouard Ouellet soit nommé évaluateur, monsieur David Poitras soit nommé évaluateur, et que monsieur Emile Bouliane soit nommé évaluateur cela pour un terme de 2 ans
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Cyrille Gaudrault secondé par Eugène Gagnier que les comptes soit payés tel que présenté
adopté à l'unanimité

Payer a Jeanne Clavet 106 15.00
Payer au verificateur 107 125.00
Payer pour police d'assurance 108 10.00
Payer Padoue Savard salaire 109 15.00
Adopté a l'unanimité
Rodolphe Roberge Président
Padoue Savard
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
1 avril 1955
Corporation municipale St Irénée

A une assemblée Régulière du conseil municipale de la Paroisse de St Irénée tenue au lieu Ordinaire de séances a 7 heures et demie du soir.
Conformement a la disposition du code municipale de la Province de Québec sont Présent mrs maire Willie Savard Léopold Gurin Joseph Lafrise Rodolphe Roberge Joseph Huard sous la Présidence de monsieur maire

Formant corrome passant les résolution suivante
Voici les compt pour aprobation

Payer a Jeanne Clavet salaire 110 $15.00
Payer a Padoue Savard salaire 111 $15.00
Payer a Oscar Panaroni 12 heures ouvrage 112 $9.00
Payer Rosario Gaudreau 11 heures ouvrage 113 $8.25
Payer a napoleon Boulianne 11 heures ouvrage 114 $8.25
Payer a Gerard Edouard Gaudreau 11 heures ouvrage 115 $8.25
Payer a Guy Savard 9 heures ouvrage 116 $6.75
Payer a Samuel Savard 4 heures ouvrage 117 3.00
Payer a Ministere de la Santé assistance 118 $58.50

Il est Proposé Par Joseph Lafrise
secondé Par Léopold Gurin
que les comptes soit payer tel que Présenté
Adopté a l'unanimité Padoue Savard
Maire Secrétaire

Province de Québec
6 mai 1957
Corporation municipale de St Firmin
A une assemblée régulière du conseil municipale de la Paroisse de St Firmin tenue au lieu ordinaire des séance a 7 heures et demie du soir. Conformement a la disposition du Code municipale de la Province de Québec sont présent Monsieur Maire Willie Savard Rodolphe Rochefort Joseph Hébert Joseph Gagnon Léopold Guerin Cyrinus Gaudreau

formant Corsomme sous la Présidence de monsieur maire Passant les Résolution suivante.
Voici les Compt présenté pour approbation
Payer a Sarde clavet salaire 1er 15.00
Payer a Padoue Savard salaire 1er 15.00
Payer pour timbre a Padoue Savard 1er 5.00
Payer Conseil de Conté $ 160.44
Payer société du Cancer $ 10.00
Il est Proposé Par Joseph Gagnon
secondé Par Cyrinus Gaudreau
Que les compt soit payer tel que présenté Adopté a l'unanimité.
Résolution
Il est Proposé Par Rodolphe Rochefort
secondé Par Joseph Hébert
Que les licences soit pris au même tarif que l'année dernière Adopté a l'unanimité
Résolution

Willie Savard
Padoue Savard
secrétaire Trésorier

Province De Québec

3 Juin 1959

Corporation Municipale De St Firmin

A une Assemblé Régulière du Conseil municipale de la Paroisse de St Firmin tenu au Ordinaire des séance a 7½ heures et demie du soir conformement a la disposition du code municipale de la Province de Québec Sont Présent Messieur Mélki Savard Rodolphe Roehfort Cyrinus Gaudreau Eugene Dafrise Léopold Guerrin Joseph Lafond Joseph Dafrise formant Corsomme sous la Présidence de messieur maire Passant les Résolution Suivanté

Voici les comptes Présenté Pour Aprobation

Payer Jardé Jeanne clavet	125	$ 15.00
Payer a Padoue Savard salaire	126	$ 15.00
Payer au ministère de la Santé	123	$ 30.60

Il est Proposé Résolution par Joseph Dafrise secondé Par Rodolphe Roehfort Que les Comptes sois payer tel que Présenté adopté a launanimité

Résolution

Il est Proposé Par Mrs Joseph Lafond secondé Par Eugene Dafrise Que Edouard Ouellet et Emile Bouliane et mrs Réné Poitras sois nomé Estimateur pour un termes de 3 ans adopté a launanimité

Mélki Savard Maire

Padoue Savard

secrétaire Trésorier

Province de Quebec.
10 Juin 1957
A une assemblé spécial du conseil municipale de la Paroisse de St Firmin tenu au lieu Ordinaire des séance a 7½ heures et demie du soir conformement a la disposition du code municipale de la Province de Quebec sont présent messieurs maire. Willie Savard Joseph Lyonsd Ligold Guerin Rodolphe Rochefort Joseph Lyonsd Joseph Dafrise Cyrenus Gendron Eugene Dafrise formant corrome passant la résolution suivante.

Résolution
Il est proposé par ms Ligold Guerin secondé par Joseph Lyonsd que la municipalité de St Firmin de Baie-Ste-Catherine Saguenay par les présentes. a réder gratuitement le Pont de la Rivière-aux-canard au ministère des travaux Public. de la Province de Quebec. Et par la suite leurs autorisé la construction d'un nouveau Pont sur la dite Rivière-aux-canard.
adopté a l'unanimité

Willie Savard maire
Padonc Savard secrétaire
Trésorier

Province de Quebec
2 Juillet 1957
A une assemblé régulière du conseil municipale de la paroisse de St Firmin tenu au lieu Ordinaire des séance a 7½ heures et demie du soir conformement a la disposition du code municipale de la Province de Quebec sont présent

Monsieur maire Willie Savard
Joseph Lafond Joseph Lafrise
Rodolphe Rochefort Léopold Guerin
Cyrinus Gaudreault
formant Corroume sous la présidence
de messieur maire tous conseiller
Passant les résolution suivante
Compt présenté pour aprobation
Payer ministère des finance 128 $2.50
Payer Revu municipale 129 $15.00
Payer Padoue Savard 130 $15.00
Payer Garde malade 131 $15.00
Résolution
Il est Proposé Par Rodolphe Rochefort
secondé Par Joseph Lafrise
que les compt soit payer tel que
Présenté
Adopté a lalunalunanimité

Willie Savard maire
Padoue Savard
secrétaire Trés

Province de Québec
Municipalité St Firmin
5 août 1957

a une asemblé régulière du conseil
municipale de la Paroisse de St Firmin
tenu au lieu Ordinaire des séance
a 7½ heures et demie du soir
Conformement a la disposition du
code municipale de la Province
de Québec sont Présent
messieur maire Willie Savard
Rodolphe Rochefort Joseph Lafrise
Cyrinus Gaudreau Joseph Lafond

tous conseillers formant
Corroume passant les résolution
suivante
Résolution

Il est Proposé Par le Conseillé Joseph Gagnon
appuyé Par le Conseillé Rodolphe Rodrigue
et Résolu que, cette corporation
Prie le ministre de la voirie de faire
entretenir et réparer, durant la saison
d'été, conformément aux dispositions
de la loi de la voirie, aux frais
du Gouvernement, les chemins améliorés
suivants ; savoir
Route Leclerc - Gravelage - 480 pieds
Maire
sécrétaire Trésorier
Je certifie sous mon serment
d'office que ce qui précède est un
extrait véritable du livre des
délibérations du Conseil municipal
Résolutions
payer Padonc Savard salaire 133 15.00
Pardi clavet salaire 134 15.00
Il est Proposé Par Joseph Hayward
secondé Cyrinus Gaudsau
que les Compte soit payer tel
que présenté
adopté a l'unanimité
Padonc Savard
sécrétaire Trésorier
Municipalité St Tarcisius
20 août 1957
Vous être par la présente donné avertie
qu'il aura une Assemblée du conseil
municipale dont vous être membre
a 7 heures et demie du soir
au lieu Ordinaire des séance
a l'école no 2 le 22 lundi
août 1957 lundi soir
cet assemblé est pour homologué
le rôle d'évaluation et pour tout
les besoin de la paroisse signé
Padonc Savard sec Tré

Province de Québec
Municipalité St Firmin
22 août 1939

A une assemblé spécial de la municipalité de St Firmin dûment convoqué et assemblé a été convoqué pour homologué le rôle d'évaluation et pour tout les besoin de la paroisse ledite sont présent messieurs maire Ulric Savard
Joseph Dafrise cyrinus Gaudreau
Léopold Guerrin Joseph Dufourd
sous la Présidence de de monsieur maire formant corroum passant les résolution suivante tous conseiller

Résolution

Il est proposé par Joseph Dafrise
secondé par Léopold Guerrin
que le rôle d'évaluation soit homologué tel que présenté
Adopté a Lalumanité

Résolution

Il est Proposé par Joseph Dufourd
secondé par cyrinus Gaudreault
que le conseil municipale donne la permission a la compagnie Bell Téléphone a construire la ligne de téléphone le long de la route 10 dans la limite Pointe au Bouleau
Adopté a Lalumanité

Compt Présenté sous approbation.

3 jours ensemble	Payer Edouard Cuillet	137	22.50	
3 jours	Emile Boulianne	136	22.50	
3 jours	Rémi Poirier	138	22.50	
Pour rolle d'évaluation	Padoue Savard Bonus	135	22.50	
Voyage	Lorenzo Guerrin	139	10.00	
Voyage chemin	Edouard Boulianne	140	2.00	

Il est Proposé par Léopold Guerrin
secondé par Joseph Dufourd
que les compt sous payer tel que Présenté Adopté a Lalumanité

Padoue Savard secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St Firmin
3 septembre 1957

A une assemblée régulière du conseil municipale de St Firmin tenue au lieu Ordinaire à 7½ heures et demie du soir, conformément à la disposition du code municipale de la Province de Québec sont présent Mrs Maire Willie Savard
Joseph Laprise, Joseph Lupoard
~~Joseph~~ Léopold Guérin
Eugène Laprise Cyrinus Gaudreault
formant comme posso la Présidence mrs maire
passant les résolution suivant

Résolution
les compt présenté sous aprobation

Jeanne Labbé	142	$15.00
Padone Savard	143	$15.00
Payé ministre finance	143b	5.23

Résolution,
Il est Proposé Par Joseph Laprise
secondé Par Léopold Guérin
Que les compt soit payer
tel que présenté
Adopté à l'unanimité

Willie Savard Maire
Padone Savard
secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité de St Firmin
7 octobre 1957

A une Assemblée Régulière du conseil municipale de St Firmin tenue au lieu Ordinaire des seances à 7½ heures et demie du soir. Conformément à la disposition du code municipale de la Province de Québec sont Présent Mrs
~~Maire~~ Président Joseph Lupoard

Rodolphe Rochefort Joseph Laprise
Léopold Guerin Cyrinus Gaudsau
formant corroumme pasant sous la
Présidence de messire le Président
Passant les Résolution Suivante
Résolution
Il est Proposé Par Joseph Laprise
seconde Par Cyrinus Gaudsau
que Messire Joseph Dufour sois
nomé Président pour la séances
de se soir
Adopté a l'alumanimité
Résolution
Payer a Garde Clavet 144 $15.00
Payer a Padoue Savard 145 $15.00
Payer a Pasitane Publié 146 $78.10
Il est Proposé par Rodolphe Rochefort
seconde Par Léopold Guerin
que les compt sois payer tel que
Présenté
Adopté a l'alumanimité
Résolution
Il est Proposé Par Cyrinus Gaudsau
seconde par Léopold Guerin
que le sécritaire est autorisé a
barré des livre les compt suivant
madame L P Bouliame $16.90
acide d'acfout $2.70, Jos Trudel $1.35
dont les reçu on été Produit
au sécritaire Trésorrier
Adopté a l'alumanimité

Joseph Dufour Président
Padoue Savard sécritaire
Trésorier

Province de Québec
municipalité de St Firmin
4 novembre 1957

A une ~~Régulière~~ assemblé Régulière du conseil de la paroisse de St Firmin tenu au lieu Ordinaire des séance a 7½ heures et demie du soir, conformement aux disposition du code municipale de la province de Québec sont présent messieur maire Willie Savard Joseph Poirier Joseph Fabrise Rodolphe Rochefort Cyrinus Gaudrault Léopold Guérin Eugène Fabrise formant quorume sous la présidence de messieur maire passant les résolution suivante

Résolution

Payer a Jeanne d'arc	142	$15.00
Payer a Padoue Savard	148	15.00

Résolution

Il est proposé par Joseph Poirier siconde par Rodolphe Rochefort que les compt soit payer tel que présenté.
adopté a l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Joseph Fabrise siconde par Cyrinus Gaudrau que le sécritaire est autorisé a déduire sur le montant de l'évaluation de Price Brotter le prix du terrant lot ~~X~~ 1-2-et 2A-27 le ~~Ferblantier~~ vendu a ~~Maria~~ angé Panaroni
adopté a l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Eugène Fabrise siconde par Léopold Guérin que le secritaire est autorisé a avertire les inspecteur municipale a faire abaté les clature des chemin

suivant l'artic du code municipale 484
si cela est nécaire
l'asemblé est remboyer de 9 novembre
1937 sans autre avertissement

J B Gaspard Maire

Padone Gaspard
sécritaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité St Firmin
9 novembre

a une assemblé spécial du Conseil
municipale de la paroisse de st
Firmin pour complette l'apsemblé
du 4 novembre qui a été reprayer au
9 novembre temp se 9 em jour du
mois de novembre a 7 1/2 heures et demi
du soir au lieu ordinaire de séance
conformement au code municipale
de la province de Québec sont
présent messieur Léopold Guerin
Joseph Gaspé Joseph Lafond
faut de corsque l'asemblé a
été reprayer a la prochaine notée
tous ~~[illegible]~~ formant corsque sous la présidance
de messieur Passant les résolution
suivante

Résolution
Province de Québec
Municipalité St Firmin
2 décembre

a une asemblé régulière du conseil
municipale de la paroisse de st
Firmin tenu au lieu ordinaire
des séance a 7 1/2 heures et demi
du soir lequelle sont présent
messieur

Formant corsomme sous

Province de Québec
Municipalité St Firmin
2 Décembre 1957
A une Assemblé Régulière du
Conseil de la paroisse de St Firmin
tenu au lieu Ordinaire des séance
a 7½ heures et demie du soir
Conformement a la disposition du
Code municipale de la Province
de Québec sont Présent
Messieurs Maire Willie Savard
Joseph Hyvond Joseph Laprise
Cyrinus Gaudrau Léopaul Guerin
Eugène Laprise
Tous conseiller formant corsomme
sous la Présidence de messieur Maire
Passant les Résolution suivante
Résolution
Il est Proposé Par Joseph Hyvond
secondé Par Joseph Laprise
que la scontes de 5 pour cent qui
était payable dans les vingt jours
soit abolie conseiller
adopté a l'unanimité
Résolution
Il est Proposé Par Léopold Guerin
secondé Par Eugène Laprise
que la taxe foncière pour 1958
soit de $0.40 cent par cent priaste
adopté a l'unanimité
Résolution
Il est Proposé Par Cyrinus Gaudrau
secondé Par Joseph Laprise
après l'entrevue de messieur le maire
avec les Conseiller. Il sont venu
a une entende a l'obtenir la caide
du Guaid a $5,000.00 et la Résolution
a été ratifier ce jour
et adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Gagnier
secondé par Leopold Guérin
Que les comptes soient ~~payés~~ tel que
présenté

à Padone Savard salaire	1er	$15.00
à ~~[illegible]~~ au maire défraiement voyage	1er	$50.00

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Leopold Guérin
secondé par Joseph Lafond
Que la requête pour mutation en
Prêt Brotter et Léo Palaire soit
mise en suspend pour humble renseignement
adopté à l'unanimité

J B Harvey maire

Padone Savard secrétaire

Province de Québec
Municipalité St Firmin Charlevoix
Avis Public

aux contribuables de la dite municipalité
est par la présente donné par Padone Savard
le soussigné secrétaire-trésorier de la dite
Municipalité que le huitième jours de
Janvier mil neuf cent cinquante-huit,
de dix heures a midi un bureau sera
ouvert pour la réception des bulletins de
présentation a la charge de conseillers en
remplacant messieurs Cyrinus Gaudreault
au siège no 4, Et de Eugène Gagnier au
siège nos 5 et de Joseph Gagnier au siège no 6
tous sortant charge, dont le terme d'office
est expiré, et que le treize janvier 1958.
s'il est nécessaire un bureau de votation
sera ouvert au lieu ordinaire des séances.
dans une classe de l'école no 2, de 8 heures
du matin a 6 heures de l'après midi pour la
réception des votes des électeurs pour les candi-
dats mis en nomination

Je certifie sous mon serment d'office que ce
avis a été lu et affiché à la porte de l'église après
la Grand messe du dimanche le 29 Décembre 1957

signé Padone Savard
Président d'élection
ce 8-1-58

Municipalité de St Firmin

Messieurs

Vous être par le présent donné avertis qu'il aura une assemblée du conseil municipale, le 31 décembre à 7½ heures et demie du soir au lieu ordinaire des séances et assemblée a été convoqué pour la formature de l'année 1957 et tous les choses qui regarde la Paroisse

Désiré Padoue Savard
secrétaire Trésorier
Province de Québec
Municipalité St Firmin
le 31 décembre 1957

A une assemblée spécial du conseil municipale de St Firmin tenue au lieu ordinaire des séances a 7½ heures et demie du soir dûment convoqué et conformément au code municipale de la province de Québec sont présent Messieurs Maire Willie Savard
Rodolphe Rochefort Joseph Huard
Eugène Laprise Léopold Guérin
Cyrille Gaudreault
tous conseillers formant comme sous la présidence de monsieur maire.
passent les résolution suivante.

Résolution

Voici les comptes pour approbation

payer Padoue Savard salaire	2/150	150,00
payer commission & salaire loyer	151	6 5,00
payer L'imprimerie Ovila Lacouture	152	5,58
payer 1.00 a Padoue Savard pour bureau	153	8 9,00

Résolution

Il est proposé par Joseph Huard
secondé par Léopold Guérin
que les comptes soit payer tel que présenté.
adopté a l'unanimité

Willie Savard maire
Padoue Savard
secrétaire Trésorier

Province De Quebec
Corporation municipale de St Firmin
8 Jour de Janvier 1938
A une Assemblé Génisal de toutes les
Electeurs de la municipalité de St Firmin
Se jour même au lieu ordinaire des
seánces a dix heures de l'avant midi
et assemblé a été convoqué par avis
public en date du 29 Décembre 1937 et lue
le même Jours pour la mise en nomination
de trois conseiller les messieurs Cyrinus
Gaudreault au siges no 4, et de Eugene
Jafrie au siges no 5. et de Joseph Jafrie
au siege no 6, ces sieges sont déclaré
vacquand a l'espiations de leurs termes
Sous ma presidence.

Padone Savard
Président D'élection

10 h 5' 8 Janvier
Le Bulletin de Présentation de MrS
Joseph Jafrie au siege no 6
comme conseiller Présenté Par mrs Joseph Dufour Prop
seconde Par mrs Rodolphe Rodrigue Prop
dans électeur dûment califier a
voté a cette élection
assepté Par le Président
Padone Savard
Président D'élection

10 h 10 8 Janvier
Le Bulletin de Présentation de messieur
comme conseiller Cyrinus Gaudreau au siege no 4 Présenté Par messieur
Rosario Gaudreault Prop et seconde Par messieur
Rodolphe Rodrigue Prop dans électeurs dûment
califier a voté a cette élection
assepté Par le Président
Padone Savard
Président D'élection

10420 8 janvier 1958
Le Bulletin de Présentation de messieurs
Eugène Gagnon au siège no 5 comm conseiller
Présenté par messieurs Lucien Bourgeault
secondé par messieurs Edouard Ouellet Propr
du Électeurs dûment établi a voté a
cet élection
assisté par le Président
Padonc Savard Président
d'élection

8 janvier 1958
Je Proclame élu les conseillers
suivant messieurs Cyrille Gaudreault au
Propriétaires siège no 4 Gratien St messieurs Eugène
Propriétaire Gagnon au siège no 5 ciang St messieurs
Propriétaires Joseph Gagnon au siège no. 6.
St cela pour un terme de 2 ans
inclusivement de la corporation municipale
de St Firmin
Padonc Savard
Président d'élection

Province de Québec
Corporation municipal de St Firmin
semi au 4 présence 4 février 1958 tenu fait
et une assemblé Régulière de
la corporation municipale de St
Firmin tenu au lieu Ordinaire
des séance a 7½ heures et demi
du soir conformément au code
municipale de la Province de Québec
sont présent mrs Albert Savard
Joseph Edouard Rodolphe Rodolphe
Eugène Gagnon Cyrille Gaudreau
Joseph Gagnon Leopold Bourgeault
tous conseiller formant la somme
passant les résolution suivante
sous la présidence de mrs Maires
Résolution

Je Joseph Laprise et Cyrinus Gaudreau
Eugène Laprise Prisson serment
que nous remplirons notre charge de
conseillers au meilleurs de notre connaissance
et de notre jugement que Dieu nous sois
en aides Joseph Laprise
Assermenté devant moi le
4 février 1958 Lorenzo Gaudreault
Padoue Savard secrétaire

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Laprise
secondé Par Leopold Durrin
que sam Marcoux sois engagé pour
faire l'auditeur de livres de la municipalité
de St Firmin pour l'année 1957 et 1958
adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Lafond
secondé Par Cyrinus Gaudreau
que Padoue Savard sois engagé secrétaire
de la municipalité au prix de 15.00
Par mois pour l'année 1958
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Eugène Laprise
secondé Par Rodolphe Rochefort
que sois payer $10.00 a Padoue Savard
pour dépense de voyage et temps de Pas
adopté a l'unanimité

1.54 payer Padoue Savard salaire $15.00 v
1.55 payer Padoue Savard voyage et temps $10.00 v

Résolution

Il est Proposé Par Rodolphe Rochefort
secondé Par Joseph Lafond
que les comptes sois payer tel que
présenté
adopté a l'unanimité

Hellie Savard
Padoue Savard
Secrétaire Tré

Province de Québec
Municipalité de St Firmin
Comté de Charlevoix

Je Sam Warren étant nommé vérificateur des livres de cette municipalité, fois serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de mes charges, et ce au meilleur de ma connaissance et de mes capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Sam Warren
Vérificateur

Assermenté devant moi
à St. Firmin ce 5ième
jour de février 1958

Padoue Savard
sec. trés

Province de Québec
corporation municipale de St Firmin
3 mars 1958

A une assemblé régulière du conseil municipale de la paroisse de St Firmin tenu le 3ème jours de mars 1958 au lieu ordinaire des séance a 7½ heures et demi du soir conformement au code municipale de la Province de Québec sont présent messieurs Maire Millie Savard
Joseph Lafond — Cyrille Pandrau
Joseph Gagnée — Rodolphe Rodrigue
Eugène — Léopold Gaurin
Tous conseillers formant corporum passant les résolution suivante sous la présidence de messieur

Résolution

156 Payer a La abitanis Saguenay assurance $10.00.
157 Padoue Savard salaire $150.00
Il est Proposé par Joseph Gagnée
siéondé par Léopold Gaurin
Que les comptes soit payer tel que présenté
Adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Proposé Par mrs Joseph Dufourd con
secondé Par mrs Rodolphe Roehfort con
qu'une demande soit fait au ministère de
la Voirie par l'entremise de messieur
Armand Simard qu'une subvention de
cent vingt cinq piastres $125.00 du
milles nous soit accordé pour l'atretien
de la route Lielle et Route de l'église
cela dans la municipalité de St Firmin
Adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Cyrinus Gaudsau
secondé Par Joseph Gagnise
que les taxes de messieurs Napoléon Boulianne au montant de 4.20
et Joseph Edgard Boulianne chacun payant 17.87 et Boulianne 4.20
soit reçu et barré dans les livres de
la municipalité
Adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Rodolphe Roehfort
secondé par Léopold Guérin
que le rapport du vérificateur soit
accepté tel que présenté Par le secrétaire
Adopté a l'unanimité

J B Bernard Maire

Province de Québec Paroisse de St Firmin, tenue ce 8 em jours
Corporation du mois avril 1958 au lieu
municipal Ordinaire des séance a 7½ heures
8 Avril et demi du soir. Conformément
1958 au code municipal de la Province
de Québec sont Présent messieurs maire
Wilbrid Savard Joseph Savard
Cyrinus Gaudsau Rodolphe
Roehfort Léopold Guérin
Eugène Gagnise
Tous conseillers formant Corporation
Paroissiale sous la présidence de messieur
Maire passant les Résolutions suivant

Vu les compt soumis pour approbation

158 Payer au ministère de la Santé ~~[illegible]~~ $104.34
159 Payer a Sam Marrin [illegible] $125.00
160 Payer a Padone Savard salaire $1500
161 Payer a Napoléon trudel et fils pour vente 1956 1957 $7.50

Résolution

Il est Proposé Par Léopold Guirsin
secondé Par monsieur Eugène Gagnise
que les compt soit payer tel que
présenté
Adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Rodolphe Rochefort
qu'au avis de motion conservant
les règlement des taxe du mois de mai
1958-1959

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Hylond
secondé Par Rodolphe Rochefort
que attendu que plusieurs demande
ont été fait dans le passé, pour faire
la construction d'un mur d'accottement
le long du fleuve, afin d'empêcher le
débordement des terres des cultivateurs.
Attendu que pour certaine raison que
nous ne connaissons le ministère n'a
Jamais ~~accepter~~ accepter a notre demande.
Attendu que ~~les~~ terres se continue
a se manger, Raduellement il est
urgent que ce quai d'accottement
soit fait le plus urgent possible.
afin d'éviter la perte en culture
de nos cultivateurs.
Alors pour tous ces raisons nous demandons
a l'honorable Ministre de travaux
Publics la construction de ce quai d'acco-
ttement. Le plutôt possible.
Une copie de cette Résolution est envoyer ce
jour même a notre député M Macial
Assélin. Adopté a l'unanimité

Adopté Savard secrétaire

Province de Québec
municipalité St Firmin
Charlevoix 5 mai 1958

A une assemblée Régulière du conseil municipale de St Firmin, Tenu au lieu ordinaire des séance, le 5 me jours de mai 1958 à 7½ heures et demi de soir, conformement au code municipale de la Province de Québec sont présent messieurs ~~Président Willie Savard~~ Joseph Edward Ri Rodolphe Bouchard Léopold Pourrin Joseph Gagnée Cyrinus Gaudreau
Tous conseiller formant coronne sous la présidence de messieur ~~Président~~ passent les résolution suivante

Voici les compte soumis pour approbation

162 Payer à Padoue Savard 15.00.

Il est Proposé Résolution Par Léopold Pourrin siconde Par Cyrinus Gaudreau que les compte soit payer tel que présenté adopté a lunanimité

Résolution

Il est Proposé Par Rodolphe Bouchard sicondé Par Joseph Gagnée
Que monsieur Joseph Edward soit nommé Président pour l'ensemble de ce soir
adopté a lunanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Gagnée sicondé Par Léopold Pourrin
Que le sécritaire est autorisé a envoyer le compte les arrérage a la compagnie ~~chaque~~ chaque
1953 1955 pour 3 ans arrérage soit ~~1953-1955~~
1954 1955 1956-1957 inclusivement total
$4.500.00
adopté a lunanimité

Résolution

Il est Proposé Par Léopold Guérin
secondé Par Rodolphe Roehfort
Que le réglement en force est
adopté et les licence Général
seront a $20.00 et les licence a
l'étranger soit a 25.00 pour l'année
1958. 1959.
adopté a l'unanimité
Joseph Dufour Président
Padoue Savard sec

Province De Québec
Municipalité de St Firmin
2 Juin 1958
A une Assemblé Régulière du
Conseil municipale de St Firmin
Tenu au lieu Ordinaire des séances
ce 2me jours de Juin 1958 a 7½
heures et demie du soir conformement
au code municipale de la Province de
Québec sont Présent messieurs maire
Willie Savard
Conseillers Gandron Rodolphe Roehfort
Léopold Guérin Joseph Dufour

formant corroum sous la Présidence
de messieur maire Passant les
Résolution suivante
Résolutions

163 Payer a Padoue Savard $15.00 v
164 Padoue Savard dépense de voyage 5 5.00 v

Il est Proposé Par Léopold Guérin
secondé Rodolphe Roehfort
Que les compte soit payer tel que
Présenté
adopté a l'unanimité

cette assemblé du 2 Juin est disouté
et renvoyer a vendredi soir le 6 Juin 1958

Province De Quebec
6 Juin 1958

A une assemblé ~~Special~~ du consil
Municipale de st Firmin tenue au
lieu. Ordinaire des séance ce 6 eme
Jours de Juin 1958 a 7 1/2 heures et
demie du soir Pour continué l'assemblé
qui a été renvoyer au 6 Juin conformement
au code municipale de la Province de
Quebec sont Présent messieu maire.
Willi Savard Joseph Gagnie
Rodolphe Rodrigot Cyprien Gaudreault
Joseph Lafond Leopold Guerin

formant corroume sous la Présidence
de messieu Maire Passant les Résolution
suivante

Résolution

attendu que la compagnie de navigation
Charlevoix Saguenay qui opere le
service de traversier entre saint
Firmin et Tadoussac n'a pas payé de
licence depuis 1952
Atendu que la compagnie est
consentante a payer Pour les annee
1952 a 1957 un montant de trois
milles dollars $3.000.00 soit cinq
cent dollards $500.00 Par annee
Attendu que la compagnie consent
de plus a payer a la corporation
un octroi spécial pour la meme
periode fixé par les parties a mille
cinq cent dollars. $1.500.00
Attendu que la compagnie a obtenu
du Gouvernement Provincial
l'autorisation d'opérer le service de
traverse au cours de annee 1958-
1967 inclusivement

Il est Proposé Par Rodolphe Rodyfort
seconde Par Joseph Gagnée et
Résolu unanimement d'accorder
a la Compagnie de navigation
Charlevoix Saguenay une licence
Pour opérer ledit service pour une
période de dix (10) ans se terminant
le 31 décembre 1967 au taux de
cinq cents dollars $500.00 Par
année payable le premier décembre
de chaque année, le Premier
décembre mil neuf cent cinquante
huit a condition que les deux
chèques plus haut mentionnés,
soit trois milles dollars $3,000.00
et milles cinq cents dollars 1,500.00
soient payer immédiatement a
notre corporation
Il est de plus Résolu d'autoriser
m. maire et m le secrétaire, a
signer toutes actes et document
pour donner plein et entier effet
aux présentes. adopté
a l'unanimité

J B Savard Maire

Pauline Savard
secrétaire

Province de Quebec
Municipalité St Firmin
18 Juin 1938

A une assemblé spécial du conseil municipale de St Firmin tenu au lieu ordinaire des séance, a 7½ heures et demie du soir. cet assemblé a été convoqué pour homologué le rôle d'évaluation et tout les besoin de la paroisse sont présent les messieurs Cyrinus Gaudreau Joseph Gagnon Rodolphe Rochefort Léopold Guerin Joseph Huppé

formant corrome.
passant les résolution suivant

Résolution
Il est Proposé par Joseph Huppé
secondé par Léopold Guerin
Que Mrs Rodolphe Rochefort soit nommé président pour l'assemblé de ce soir. adopté a l'unanimité

Résolution
Il est Proposé par Joseph Huppé
secondé par Cyrinus Gaudreau
Que la maison Chartman a la compagnie price Brother soit porté au rôle d'évaluation au nom de Léo Delaire
adopté a l'unanimité

Résolution
Il est Proposé par Léopold Guerin
secondé par Joseph Gagnon
Qu'il soit crédité à la compagnie price $500.00 sur leurs évaluation pour la maison prendu a Léo Delaire
adopté a l'unanimité

Résolution
Il est Proposé par Joseph Huppé
secondé par Cyrinus Gaudreau
Que la batisse de Paul Béland soit évalué a 800.00 au rôle d'évaluation

et la saisie a mrs Blanchard sous
évalué a $700.00 au rôle d'évaluation
adopté a l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Léopold Dupin
secondé par Joseph Huppé
le rôle d'évaluation est homologué
avec les amendements qui ont été
fait a cet assemblé et il est
accepté et adopté a l'unanimité

Rodolphe Rochefort
Padoue Savard
secrétaire Trésorier
Province de Québec
Municipalité St Firmin
7 juillet 1957

a une assemblé ordinaire régulière
du conseil municipal de St Firmin
tenue au lieu ordinaire des séances
a 7½ heures et demie du soir le 7me
jours de juillet 1957 conformément
au code municipal de la Province
de Québec sont présent

Rodolphe Rochefort
Léopold Dupin, Cyprien Gaudreau
Rémis Gauthier, Conseillers
tous conseillers formant quorum
sous la présidence de monsieur
passant les résolutions suivantes

Résolutions

Voici les comptes présentés pour approbation

165 Payer Bell municipale $15.00
166 Payer Paul Emile Tremblay Voyage 10.00
167 Padoue Savard salaire 15.00
168 Jeanne d'Arc salaire 15.00

attendu que l'aéroport de Charlevoix sera parachevé au cours de l'été 1958
attendu que cet aéroport, situé au centre des divisions est et ouest comté, dessert toute la Région de Charlevoix.
attendu que les centaines de Résidents de notre Région qui travaillent à l'emploi des grandes compagnies industrielles de la côte nord, réclament les facilités d'un transport plus vite et moins coûteux pour revenir de temps en temps dans leur famille.
attendu que les milliers de touristes résidents et des milliers d'autres qui visitent chaque année toutes les localité de notre région réclament avec instance un service de transport aérien
attendu que le comité d'administration de l'aéroport doit s'assurer d'ici à présent, d'un service régulier de transport aérien.
attendu que la compagnie Quebecair inc, après une enquête sérieuse a jugé que la population permanente de notre Région justifiait un service aérien, que la population touristique constituait un potentiel intéressant et qu'en conséquence elle présentera d'ici quelques jours à la commission de transport les plus modernes sont à la disposition des voyageurs qui désirent visiter la belle Région de Charlevoix

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.